



impac

• décembre 2016
janvier-février 2017
CPPAP : 0715 S 07535
numéro

170

• 2,50€

GRAND FORMAT / PAGE 4
**La loi Travail est
toujours dans le viseur
des salariés**

LIBERTÉS SYNDICALES / PAGE 10
**Quand on criminalise l'action
revendicative ou collective**

L'ÉVÉNEMENT / PAGE 26
**Métiers de l'imprimerie
Premières assises**



PAGE 22 > 30^E ANNIVERSAIRE

LES 30 ANS DE LA FILPAC CGT LES RAISONS D'UNE UNION



impac /170/ sommaire



GRAND FORMAT - LOI TRAVAIL pages **4-7**

La loi Travail est toujours dans le viseur des salariés

URGENCE pages **8-9**

La presse, ça urge ! (*La Voix du Nord, Paris Normandie*)

LIBERTÉS SYNDICALES pages **10-11**

Quand on criminalise l'action revendicative ou collective

L'ACTU... EN BREF (FRANCE-MONDE) pages **12-13**

MÉTIERS ÉDITION PRESSE pages **14-15**

Les correcteurs sortent de l'ombre

LABEUR pages **16**

Rivet face au fisc

CONGRÈS UFR FILPAC pages **18-19**

Les retraités en phase

FILIÈRE LIVRE pages **20-21**

Assises des métiers du Livre
Imaginons ensemble le printemps

30^E ANNIVERSAIRE pages **22-25**

Les 30 ans de la FILPAC CGT, les raisons d'une union

L'ÉVÈNEMENT pages **26-29**

Métiers de l'imprimerie, premières assises

NUMÉRIQUE page **30**

Journée du numérique, priorité à la condition humaine

L'ACTU... EN BREF (MONDE) page **32**

HISTOIRE pages **34-35**

Une fidélité à la Révolution

FILIÈRE PAPIER pages **36-37**

Rotterdam, un lutte symptomatique

LOI TRAVAIL pages **38-40**

Haro sur les conventions collectives

BILLET D'HUMEUR (mauvaise...) page **42**

L'essoreuse et Théo



impac n°170 - décembre 2016-janvier-février 2017 - CPPAP 0715 S 07535

Le journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : **Patrick Bauret**

Ont participé à ce numéro : **Jacques Dimet, Anne Hébrard, Yvon Huet, Chrystel Jaubert, Jean Jousseau, Pascal Le Boulch, Pascal Lefèbvre, Jean-Pierre Martinez** / Coordination : **Pascal Le Boulch, Jacques Dimet** / Maquette, direction artistique : **Frédéric Joffre** / Correction : **Philippe Zirn** / Photos : FILPAC CGT, Fotolia, D.R.

FILPAC CGT : Case 426 - 263, rue de Paris - 93154 Montreuil Cedex - filpac@filpaccgt.fr - www.filpac-cgt.fr -
Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.



2017, une année d'offensive sociale

 PATRICK BAURET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

Le numéro de *l'Impac* que vous avez entre les mains fait la jonction entre une année 2016 riche et intense en mobilisations sociales, notamment contre la loi scélérate du gouvernement Valls dite « loi Travail », et une année 2017 qui sera marquée par un moment fort de renouvellement des institutions politiques de notre pays, qui reste plein d'incertitudes et de risques.

Le bilan du présent quinquennat laisse plus qu'un goût amer à toutes celles et ceux qui ont voté pour celui qui se présentait comme l'ennemi de la finance et qui n'a eu de cesse, durant son règne, de lui offrir cadeaux fiscaux et baisse de la valeur du travail. Du CICE aux lois sociales régressives qui se sont succédé – Macron, Rebsamen et El Khomri, entre autres, – le patronat a pu compter sur un exécutif et un Parlement répondant à la moindre de ses exigences. Précarité, chômage, baisse du pouvoir d'achat, attaque contre la protection sociale, casse des services publics, désindustrialisation, etc. sont les résultats d'une politique d'austérité sociale ne visant qu'à enrichir toujours plus les tenants du capital. Les dividendes s'envolent, les milliards s'accumulent, les scandales financiers se succèdent au rythme d'une corruption inflationniste des « élites » du pays, plongeant dans une colère sourde celles et ceux qui, au quotidien, n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Cette crise ne profite qu'aux plus fortunés. Dès la fin de cette année, 1% de la population du globe aura accumulé à elle seule plus de richesses que les 99% restants, avec un partage largement inégalitaire

puisque 20% de ces 99% s'accaparent la quasi-totalité des restes concédés par l'oligarchie mondiale.

Les affres de la misère engendrée par cette mondialisation mortifère ont des effets dévastateurs sur l'équilibre mondial et conduisent aux guerres et aux populismes les plus nauséabonds et les plus sombres que nous subissons aujourd'hui. Trump, Erdogan, Poutine, Ader et compagnie, adeptes des coups de forces antidémocratiques et des régimes autocratiques, broient leurs peuples pour le profit de leurs amis industriels et financiers et pour leurs intérêts personnels.

En France, se délectant de se croire aux portes du pouvoir, le clan Le Pen s'impatiente en se réjouissant des exemples donnés par ces régimes fascisants comme autant de légitimité à sa volonté d'accession au pouvoir. Et il faut bien reconnaître que le risque d'avoir la bête immonde à nouveau aux manettes est bien réel ! Combattre avec acharnement le Front national et les idées qu'il promeut reste donc une des tâches principales de notre syndicalisme de classe. 2017 commence comme 2016 s'est terminée. Avec des luttes multiples dans les entreprises et dans les services publics, débouchant sur des conquêtes sociales à maints endroits. Certes, cela ne fait pas la une dans les colonnes des médias détenus, pour leur quasi-unanimité, par le clan des milliardaires mais cela constitue une réalité que l'on retrouve relatée dans les journaux du mouvement social, menacés plus que jamais de disparition.

La résistance à leur monde de plus en plus invivable s'installe et enfle malgré la violence déployée par l'appareil d'État avec matraques, Flash-Ball et toute l'artillerie répressive à sa disposition. Cette répression tous azimuts n'y fera rien ! 2017 est déjà une année de contestation sociale !

Participons toutes et tous à faire grandir, dans les entreprises et les territoires, ce combat pour la justice sociale, pour la paix et pour une société humanisée ! ●



Les dividendes s'envolent, les milliards s'accumulent, les scandales financiers se succèdent au rythme d'une corruption inflationniste des « élites » du pays, plongeant dans une colère sourde celles et ceux qui, au quotidien, n'arrivent plus à joindre les deux bouts.





GRAND FORMAT – LOI TRAVAIL

LA LOI TRAVAIL EST TOUJOURS [DANS LE VISEUR] DES SALARIÉS

Elles auront marqué le quinquennat Hollande-Ayrault-Valls : la loi Travail et la mobilisation qui s'est ensuivie. Une loi majoritairement rejetée et que le gouvernement a fait passer par la force. Son abrogation reste à l'ordre du jour.

 LA RÉDACTION

Le mouvement syndical est confronté à une situation que l'on peut qualifier de particulière. Des lois de régression sociale à tire-larigot depuis des décennies, une casse de l'outil industriel malgré les bonnes intentions affichées, une désertification des services publics, un chômage structurel, des salaires qui stagnent, sans compter la situation catastrophique du logement... Le tout marqué par une situation internationale gangrénée par la guerre et les conflits qui peuvent dégénérer en conflits régionaux, voire mondiaux. Une réflexion sur l'état actuel du monde, de la situation économique tant en France et en Europe qu'à l'international et une analyse du rapport des

En France, le mouvement social est phagocyté par le calendrier électoral. À chacune des grandes mobilisations sociales a répondu la litanie suivant laquelle il faudrait attendre un grand soir électoral pour que les choses changent.

forces seraient nécessaires pour comprendre le monde dans lequel on vit et affiner nos propositions de luttes et de revendications.

En France, le mouvement social est phagocyté par le calendrier électoral. À chacune des grandes mobilisations sociales a répondu la litanie suivant laquelle il faudrait attendre un grand soir électoral pour que les choses changent. Force est de constater que la plupart des candidats à la présidentielle de cette année se situent dans la lignée du libéralisme économique, de la pressurisation des classes populaires par des politiques d'austérité et par une vision sécuritaire de la vie collective.

Une majorité dans le pays et à l'Assemblée contre la loi

Pendant plus de six mois l'an passé, les organisations syndicales, CGT en tête, ont organisé grèves et manifestations pour s'opposer à la loi Travail. Une très grande majorité de Français se sont opposés à cette loi, plus encore dans le salariat. Le gouvernement Valls a été dans l'incapacité de faire passer majoritairement son projet de loi au Parlement. Il a, toute honte bue, fait passer le texte par un coup de force antidémocratique : l'utilisation abusive du 49-3 qui permet de faire passer un texte sans vote, et en l'occurrence, dans ce cas précis, sans même de discussions de fond à l'Assemblée nationale.

Ensuite, le Premier ministre, une fois démissionnaire pour pouvoir tenter de concourir à la présidentielle, a annoncé, là aussi toute honte bue, qu'on lui avait forcé le main et qu'il avait été contraint d'utiliser le 49-3. Qui lui a donc forcé le main ? Le président de la République ?

Que nenni. Monsieur Valls l'a lui-même dit : il a été forcé de se servir du 49-3 parce qu'un certain nombre de députés socialistes de sa propre majorité ne voulaient pas voter le texte. Étonnante plaidoirie. Parce que des députés ne voulaient pas voter le texte (ce qui est légitime en démocratie), on les dépoussède finalement de leur droit de vote. Curieuse conception du débat républicain et du rôle du Parlement.

Toujours est-il que, comme pour les différentes réformes des retraites et comme pour les lois Macron, on se retrouve avec

une opinion publique majoritairement hostile au contenu de ces réformes et de ces lois – un grand mouvement social paralyse en partie le pays – et que ces lois et autres « réformes » passent quand même. Cette absence totale de démocratie sociale a des effets désastreux. Quand s'ajoute à cela une cassure de plus en plus forte entre le peuple et les représentants politiques, on peut craindre le pire si aucune alternative sociale n'est perceptible. D'autant plus que, à chaque fois que les électeurs ne votent pas comme les élites autoproclamées le voudraient, on remet en cause leur vote, comme cela avait été le cas en 2005 avec le rejet par référendum du traité constitutionnel européen. Sorti par la grande porte, ce dernier est rentré par la fenêtre à l'occasion de la signature du traité de Lisbonne, sous Nicolas Sarkozy, et par le non-respect d'une des (nombreuses) promesses de François Hollande lors de la campagne électorale de 2012, où il avait affirmé qu'il remettrait en cause les traités européens. Pourtant des luttes, souvent victorieuses, ont lieu dans les entreprises, mais elles ne débouchent pas sur un mouvement d'ensemble et sont relativement peu connues.

PLAINTÉ À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La plainte déposée par la CGT et FO vise le non-respect par la France des conventions 87, 98 et 158 de l'OIT. Les conventions 87 et 98 portent sur la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, alors que la convention 158 crée des règles relatives au licenciement. Les deux organisations syndicales ont déposé une plainte globale devant l'OIT. ///

Bien entendu, la CGT dans son ensemble a joué tout son rôle dans cette bataille contre la loi Travail, mobilisant, bravant les tentatives d'interdiction des manifestations et subissant, comme l'ensemble des participants aux manifestations, la répression des forces de l'ordre. Toujours est-il que si la bataille de l'opinion a été gagnée par les organisations syndicales opposées à la loi Travail, cette dernière est entrée en application.

Une analyse de la FILPAC

La FILPAC n'a pas à rougir de sa participation à cette bataille, même si la mobilisation de ses syndicats a été contrastée. Dans toutes les manifestations à Paris et dans les territoires, nos syndicats ont dans leur grande majorité contribué à l'action collective par des grèves, des arrêts de travail et autres actions de sensibilisation de la population.

Pour la FILPAC, si ce coup de force n'a engendré ni résignation ni fatalisme de la part de nos syndiqués, force lui est de constater que la CGT reste aujourd'hui paralysée par l'envie de ses organisations de relancer la bataille pour obtenir le retrait de la loi, et, d'autre part, l'apathie apparente des salariés qui restent persuadés de l'inutilité de mener une telle bataille.

Pourtant, il ne s'agit nullement d'un échec pour le mouvement social. Encore moins d'une capitulation, mais bien d'un coup de force antidémocratique d'un État aux ordres de Bruxelles, à l'instar de la destruction des acquis sociaux en Europe par la volonté des gouvernements sociaux-démocrates.

Pour ne pas tirer de conclusions faciles sur la situation depuis la rentrée sociale de septembre, analysons, dans nos champs professionnels, nos actions et nos capacités de mobilisations sur la période passée. Nous devons tirer le réel constat de notre participation effective à cette lutte avant de tenter d'en construire une nouvelle avec les salariés de nos entreprises.

Il s'agit d'analyser la réalité de notre capacité à mobiliser dans les entreprises dans lesquelles nous sommes implantés et les moyens d'action sur lesquels nous pouvons compter.

Autant la mobilisation et les arrêts de travail ont été largement suivis dans l'industrie papetière et le cartonnage, avec des actions de blocage d'ampleur en territoire, autant dans les autres secteurs de la fédération ces actions ont été plus difficiles à mettre en œuvre.

Dans la presse, si la mobilisation était présente dans certains endroits, les arrêts des titres ont été peu nombreux et

C'EST QUOI CE TRAVAIL ?

Communiqué commun CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL ont décidé de poursuivre la lutte contre la loi Travail, à partir de propositions revendicatives communes autour des questions :

- de la négociation collective et de la démocratie sociale ;
- de la rémunération et de la reconnaissance du travail ;
- de la réduction du temps de travail ;
- de l'emploi et de la qualité de l'emploi ;
- des problématiques de la jeunesse.

Ces questions sociales constituent une préoccupation majeure pour les jeunes, les privé(e)s d'emploi, les salarié(e)s, du privé comme du public, et plus largement des citoyen(ne)s. Elles doivent être au cœur du débat démocratique qui s'ouvre avec les élections politiques à venir en 2017.

Dans la poursuite de la consultation citoyenne, cette plate-forme revendicative est destinée à être discutée sur les lieux de travail, les lieux de vie, les lieux d'étude lors d'initiatives communes organisées localement.

L'intersyndicale nationale rendra publique le 28 mars prochain la plate-forme revendicative finalisée, enrichie et légitimée par les débats.

Montreuil, le 4 janvier 2017. ///

seule l'action concernant la parution du communiqué de la confédération dans les titres sous peine de non-parution a permis de démontrer notre potentiel d'action syndicale. Malheureusement, elle a aussi démontré parfois la difficulté de coordonner l'action syndicale dans cette profession. Dans la communication, le labeur, la distribution, l'édition, bien souvent seuls les délégués et élus étaient présents dans les cortèges. Ce qui ne signifie pas que les militantes et militants de ces secteurs ne soient pas convaincus de la nécessité de la mobilisation, mais cela démontre plutôt la difficulté que rencontre notre corps militant à mobiliser et rassembler les travailleurs de ces secteurs.

Nous devons en tirer les enseignements pour les luttes à venir et travailler pour donner encore plus de corps aux orientations de notre dernier congrès : « construire la solidarité et rassembler pour revendiquer ».

La FILPAC et ses syndicats n'ont donc pas à rougir de leur implication dans les mobilisations contre la loi Travail. Personne ne peut contester, dans la CGT comme ailleurs, notre apport dans les manifestations et nos capacités d'organisation et d'actions. Une fois de plus dans le combat âpre et long, nous étions avec d'autres aux avant-postes et avons tenu notre rang d'un syndicalisme de luttes.

Lors des réunions des fédérations avec la confédération durant ce conflit, certaines fédérations ont souhaité attirer l'attention sur les risques d'un conflit par procuration à partir des blocages opérés

dans certains secteurs. Si elles insistaient sur la nécessité d'élargir le conflit au plus grand nombre d'entreprises, elles constataient les difficultés à tenir des assemblées générales pour mobiliser et amener les salariés à l'action.

Cet échec de l'élargissement du conflit pose le problème d'une implantation syndicale en entreprise insuffisante, liée notamment à la fragmentation du salariat et à l'éclatement des entités composant l'entreprise. Faible implantation syndicale qui doit nous interroger sur notre rapport direct au salariat et sur nos pratiques syndicales.

Depuis lors, la confédération oriente la lutte contre la loi Travail autour de deux axes :

• **Le premier est celui d'actions en justice au niveau de l'Europe et de l'OIT sur l'irrecevabilité de cette loi au regard des textes internationaux et des chartes européennes ratifiées par la France. S'il ne faut pas trop fonder d'espoir sur ces recours, pour autant les rendus des différents cours saisisés seront illustratives pour les syndicats de tous les pays des rapports de forces dans ces instances internationales.**

• **Le deuxième axe tourne autour du combat nécessaire et indispensable qui doit être mené dans les entreprises où le patronat va tenter de mettre en application sa contre-réforme libérale et régressive. Pour aider les syndicats, la confédération fournit, par le biais de l'activité confédérale, des outils aidant les syndicats à contrer l'offensive patronale.**

Faire croître la mobilisation

S'emparer de ces outils en formant le plus grand nombre de militantes et militants peut nous permettre de démultiplier les actes de résistances et ainsi de faire croître la mobilisation contre la loi Travail. Pour autant, si cet axe est structurant dans notre démarche revendicative, il n'en demeure pas moins qu'il semble insuffisant au regard des enjeux posés par la mise en œuvre de cette loi et des centaines de décrets d'application qui en découlent.

Tout d'abord, la majorité des entreprises, y compris dans nos secteurs professionnels, à l'exception de la presse quotidienne et de la production et transformation de papier, n'a pas ou très peu de représentation syndicale. Et nous savons par expérience que les salariés de ces entreprises subiront les effets néfastes de cette loi sans pouvoir résister à l'offensive de leur direction d'entreprise.

Ensuite, d'une démarche de résistance globale nous passons à une démarche locale bien souvent isolée et sans le rapport de forces nécessaire pour affronter ces attaques qui visent à déstructurer les cadres conventionnels afin d'accroître encore les chantages à l'emploi.

Ajoutons à cela le risque pour notre organisation d'être vite confrontée à la mise en place de référendums par les directions et leurs collabos de classe afin de nous imposer leur diktat en nous mettant en minorité, avec le risque de voir se renforcer l'idée d'un déclin de notre syndicalisme, idée largement véhiculée, dans les médias.

Enfin, l'absence depuis le 15 septembre d'une communication CGT offensive et à grande échelle laisse planer un sentiment de résignation, voire de défaite, amenant chacun dans sa boutique au sauve-qui-peut, amoindrissant en cela notre capacité de résistance collective et solidaire.

Certes, les organisations de la CGT ont tout loisir de faire ce travail dans leur champ respectif mais, sans impulsion et coordination confédérales, quelle chance ont-elles de pouvoir convaincre le plus grand nombre ?

Renoncement face à la loi Travail ?

Dès lors, la question peut se poser en ces termes : s'agit-il d'un renoncement à la continuité de la lutte solidaire et globale contre la loi Travail face au coup de force de Hollande et de son gouvernement qui auraient asphyxié nos organisations et leur auraient enlevé toute volonté de construire les mobilisations pour exiger le retrait de cette loi. Nous considérons que l'absence, dans les communications

Face à la puissance que cette loi confère au patronat, notre rapport de forces repose sur la solidarité que nous sommes en capacité de construire tous ensemble afin de s'opposer à son œuvre destructrice.

confédérales, d'un positionnement clair et offensif sur ces questions amène nos militants vers un désarroi aux effets négatifs et dévastateurs.

Ce relâchement est d'autant moins bien perçu que la récente tribune du secrétaire général de la CGT dans le journal *le Monde* daté du 18 janvier autour de l'emploi industriel avec des personnalités, dont le candidat aux primaires Arnaud Montebourg, laisserait à penser que nous sommes passés à autre chose et que le combat contre la loi Travail deviendrait secondaire dans cette période importante du débat de société.

Non pas que nous manquions d'intérêt pour les questions industrielles, c'est bien le contraire, mais le lien entre les deux est si important qu'il ne peut y avoir d'emplois industriels sans une régulation sociale et économique forte, donc sans retrait de cette loi.

Dans nos secteurs, les salariés de *la Voix du Nord* sont les premières victimes de la mise en œuvre de cette loi et du traitement de ce plan de casse sociale dans la presse. En découleront les conditions de travail dans la profession et dans les autres secteurs de la FILPAC. C'est donc un réel défi qui nous est posé. Nous devons faire échec à la stratégie de destruction des emplois et des titres de presse orchestrée par Rossel alors que les aides à la presse et autres aides publiques lui sont allègrement versées.

Face à la puissance que cette loi confère au patronat, notre rapport de forces repose sur la solidarité que nous sommes en capacité de construire tous ensemble afin de s'opposer à son œuvre destructrice. Combattre cette loi et l'idéologie qu'elle défend nécessite plus que la seule résistance en entreprise ; cela exige la construction permanente d'un rapport de forces global alimentée par des initiatives professionnelles et interprofessionnelles constantes.

La CGT doit continuer à être cette organisation syndicale qui mène le combat sans concession contre la loi El Khomri et qui met tout en œuvre pour que, dans les entreprises et au niveau national, la mobilisation s'amplifie. ●

filpac cgt

Le livre, le papier et la communication

**C'EST TOUJOURS NON
À LA LOI TRAVAIL!**



**NON
À LA PRÉCARITÉ,
NON
AU DÉMANTÈLEMENT
DU CODE DU TRAVAIL!
ENCORE TOUS UNIS
EN 2017
CONTRE CETTE LOI INIQUE!**

www.filpac-cgt.fr

La presse, ÇA URGE !

LA RÉDACTION

La presse va mal, c'est une litote que de le dire. Elle va mal au niveau de la concentration des titres, de la réduction des équipes techniques ou rédactionnelles, des attaques contre les imprimeries, mais aussi bien souvent de son contenu. La concentration et les rachats successifs portent aussi atteinte au pluralisme et à la liberté d'expression.

Retour sur plusieurs moments des luttes des travailleurs de la presse.

LA VOIX DU NORD, UN PLAN SOCIAL EL KHOMRY

Le plan social qui a été imposé à la Voix du Nord est en fait une des conséquences de la loi El Khomry, malgré les dénégations de la ministre qui semble parfois ignorer les conséquences de sa loi.

Dans une lettre ouverte à Benoît Hamon (du 13 janvier dernier) elle affirmait ainsi que « la loi Travail n'introduit aucun nouveau motif de licenciement économique. Elle ne fait que reprendre la jurisprudence existante » et que « le critère de sauvegarde de la compétitivité n'est que la reprise constante de la Cour de cassation depuis 1995 » (réponse au sénateur Eric Bocquet le 11 janvier). Si cela existait déjà pourquoi donc faire une loi ?

L'UGICT CGT a décrypté les conséquences de la loi Travail et a répondu point par point aux dénégations de la ministre.

L'article 30 bis qui contenait la réforme des plans sociaux a été proposé par Emmanuel Macron lui-même lorsqu'il était ministre. Le gouvernement a tenu à maintenir intégralement cet article. L'article L1233-3 du code du travail évoquait « les difficultés économiques » et les « mutations technologiques » pour la « définition du motif économique » de licenciement. Dans sa jurisprudence, la

Le plan social qui a été imposé à la Voix du Nord est en fait une des conséquences de la loi El Khomry (...)

cour de cassation avait introduit la notion de « sauvegarde de la compétitivité ». Or, la loi Travail a intégré cette notion à l'article L 1233-3. Sa transformation en loi constitue bien une nouveauté.

Comme le note l'UGICT : « Dans ses réponses aux critiques sur la loi travail, Madame El Khomry fait l'impasse sur les nouvelles dispositions introduites dans l'article L 1233-33 quant aux « difficultés économiques » dont l'évaluation n'est plus renvoyée au juge mais directement prévue par la loi. Les difficultés économiques sont désormais caractérisées soit par « l'évolution significative d'au moins un indicateur économique » parmi un florilège : « baisse des commandes ou du chiffre d'affaires » (d'un trimestre pour une entreprise de moins de onze salariés à quatre trimestres pour une entreprise de plus de 300 salariés et plus), « pertes d'exploitation », « dégradation de la trésorerie ou de l'excédent brut d'exploitation » soit « par tout autre élément de nature à justifier de ces difficultés » (...) « Au débat contradictoire sur la situation de l'entreprise sont désormais substitués des « indicateurs » dont l'employeur a largement la maîtrise à travers ses montages comptables et financiers. »

L'UGICT note que la Voix du Nord était largement bénéficiaire en 2016 mais que son chiffre d'affaires avait baissé sur les quatre trimestres. Cela entre dans les nouveaux critères de la loi El Khomry pour justifier le plan.

La loi Travail est, en fait, le troisième volet de l'ensemble des principales lois « sociales » du quinquennat (la loi dite pour la sécurisation de l'emploi et la loi Macron) qui ont en commun d'avoir systématiquement sécurisé les employeurs, au détriment des salariés. Voilà pourquoi les actionnaires de la Voix du Nord se sont saisis de l'opportunité de la loi travail. ●

LA VOIX DU NORD ET PARIS NORMANDIE EN PREMIÈRE LIGNE

PATRICK BAURET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

Nous nous retrouvons aujourd'hui, salariés de toutes les formes de presse et des secteurs de l'information, afin de dénoncer une nouvelle fois la mise à bas de la liberté de la presse et du pluralisme de l'information. Beaucoup l'ont compris, en témoignent les délégations venues de tous les horizons. Les syndicats FILPAC CGT bien sûr, mais aussi des lecteurs de Paris-Normandie et des citoyens attachés aux valeurs démocratiques venant de toutes les professions et de diverses régions. Car les attaques contre la presse ne se limitent pas à la région normande.

D'autres titres et imprimeries de presse sont directement menacés. Les rédactions, l'impression et la distribution de tous les titres de presse sont d'ailleurs menacées d'extinction à plus ou moins long terme par les choix politiques et économiques des pouvoirs de l'agent.

En ce moment même, les salariés de la Voix du Nord subissent une attaque sans précédent sur leur titre par le groupe Rossel. En effet, sans aucun projet, éditorial ou industriel, il prévoit, avec la complicité du gouvernement et sa loi travail, de supprimer 25% de la masse salariale alors que le titre n'est aucunement en difficulté financière.

Ce même groupe Rossel qui, pris par une frénésie expansionniste, se propose de reprendre le titre Paris Normandie, en licenciant 40 salariés immédiatement, grâce sans doute aux 178 licenciements de la Voix du Nord.

Plus au sud, c'est la Marseillaise et l'imprimerie de Vitrolles du groupe Riccobono, Méditerranée Offset Presse, qui sont visées. Pour l'un, c'est sans doute ses inclinations politiques qui sont la raison d'un tel acharnement, pour l'autre, son syndicat fort et ses accords d'entreprise au-dessus de la moyenne



qui en font une cible privilégiée.

Les aides à la presse sont-elles maintenant réservées aux gros groupes de presse qui licencient à foison ?

Et le statut des ouvriers du Livre, doit-il s'effondrer face à la loi travail et se taire devant les pressions patronales ?

Et la CGT ? Doit-elle céder face aux patrons ? Ou encore pactiser avec eux pour gagner quelques mois d'existence en choisissant, « paritairement », où et quand doivent tomber les prochains plans de suppressions d'emplois ?

Pour la FILPAC CGT, la réponse à toutes ces questions est NON ! Mille fois NON !

Notre histoire est malheureusement émaillée de disparitions de titres de presse à cause de positions économiques libérales, positions parfois entérinées par des tribunaux de commerce peu compétents en la matière : *le Matin de Paris*, *le Quotidien de Paris*, *Infomatin*, *France-Soir*...

Nous constatons que ces disparitions de titres apparues dans les années 80, loin de s'arrêter, vont au contraire s'accroître si nous n'empêchons pas les gros groupes industriels et les banques d'affaires d'agir. L'amplification de ce processus est d'ailleurs la conséquence de leur politique de fusions-acquisitions.

Cette accélération de la concentration des titres et de leurs moyens de production n'a cessé de se développer depuis 2008 sous l'impulsion des États généraux de la presse de Sarkozy. En effet, en appelant de ses vœux deux ou trois champions nationaux, celui-ci a lancé la course à la surenchère et donc à la casse de la presse et de l'information dans notre pays.

Malheureusement, sur ce dossier aussi, le gouvernement socialiste n'a fait que suivre les pas de la droite dans cette course au démantèlement de la presse au détriment de l'information indépendante, du pluralisme et des emplois.

Aujourd'hui, trois solutions nous sont offertes :

La première solution consiste à laisser faire la direction actuelle. Son plan est simple : recapitalisation financière et effacement de la dette en lançant un nouveau plan de licenciements de 38 salariés.

Cette direction mise sur la continuité dans la débâcle. Baisse drastique de la masse salariale, pratiquement tous les ouvriers du Livre CGT, pour produire un journal moins « riche » en contenu, exposé aux aléas du secteur et sans aucune perspective de développement.

La seconde est de choisir le groupe Rossel... Le licencieur !

Celui qui veut faire payer au personnel de *la Voix du Nord* et de *Paris Normandie* son expansion. Le groupe qui prétend devenir demain le grand groupe de presse libéral du Nord et de l'Ouest et qui, tout en dégageant des millions d'euros de bénéfice, se chargera de diffuser les messages de la pensée libérale à Caen, Rouen, Lille et leurs régions.

De plus, à l'instar de Xavier Élie, actuel actionnaire majoritaire de *Paris Normandie*, il n'envisage aucun projet industriel et aucun enrichissement de la ligne éditoriale, bien au contraire, et proposera lui aussi un journal « low cost » et sans envergure.

La troisième solution est l'antithèse des deux autres. C'est un projet ambitieux : sauver *Paris Normandie*, le titre historique issu de la Libération, en créant une Société coopérative d'intérêt collectif, appelé plus communément une SCIC.

Cette proposition solidaire, collective, portée par les salariés est une autre vision de sauvegarde et de gouvernance du titre. Une vision communautaire plus juste, plus humaine, plus démocratique...

C'est le projet de monter une structure autonome, à l'abri de toute intervention des financiers et des banques en possédant un « actionnariat » citoyen, plus préoccupé par la défense et le développement du titre que par le rendement des actions en fin d'année.

Ce projet des salariés, ce rêve, devra permettre de faire vivre *Paris Normandie*, titre inscrit dans les gènes de cette région riche en culture et en histoire. Et, sans licenciement et sans pression, permettre de travailler à son développement dans les territoires de sa diffusion historique.

C'est pour réaliser ce rêve que le personnel avec ses élus et son syndicat FILPAC CGT s'est lancé dans cette initiative et refuse le rachat de son entreprise par le financier Rossel.

La SCIC est loin d'être une simple utopie, c'est plutôt une autre façon de réagir à la volonté des libéraux de tout bord de nous imposer leur système et une manière de vivre la démocratie autrement.

Ainsi, avec cette première initiative, la FILPAC CGT vous propose d'imposer d'autres orientations pour toutes les formes de diffusion de l'information fondées sur une indépendance éditoriale et un pluralisme des idées imperméable au pouvoir de l'argent.

En s'engageant dans cette voie aux cotés des salariés qui luttent pour leur emploi, elle refuse de légitimer, d'une façon ou d'une autre, les dégâts sociaux et socié-

taux que les patrons de presse nous présentent et applique à la lettre les orientations décidées lors de son 8^e Congrès : construire la solidarité, rassembler pour revendiquer, choisir son camp, vaincre l'austérité.

En 2012 déjà, sous la pression des salariés et des organisations syndicales, une reprise du titre appartenant alors à Philippe Hersant avait été possible. Déjà, c'est face au groupe Rossel que la FILPAC CGT s'était dressée pour sauver ce titre et ses emplois.

Aujourd'hui encore, grâce à l'engagement des ses syndicats et avec l'aide de l'Union départementale de Seine Maritime, la FILPAC CGT empêchera le groupe belge de venir faire ses courses dans la presse quotidienne régionale en semant à tout va chômage et désolation.

Dans le but de rassembler tous les salariés de la presse départementale, régionale et nationale mais également la presse magazine et la presse spécialisée, la FILPAC fait deux premières propositions :

1. Si un titre de presse ou une imprimerie devait être touché pour tout ou partie par une vague de licenciements, alors tous les syndicats de la FILPAC CGT devront, avec le même objectif, défendre l'emploi et la pérennité du titre en question et ses emplois.

Pour cela, nous proposons la construction d'une charte de solidarité active définissant les modalités d'actions face aux attaques patronales et construire ainsi une solidarité effective car seule l'action solidaire et collective permettra de sauvegarder cette indépendance éditoriale que nous voulons défendre ainsi que nos emplois.

2. Par ce rassemblement de toutes nos forces CGT, nous pourrions revendiquer afin d'obtenir, par la loi, une autre alternative pour l'information écrite ou audiovisuelle. Cette loi fondamentale sur l'information devra être écrite pour nous permettre de lutter contre toutes ingérences et prises de contrôle par les pouvoirs financiers et politiques dans les rédactions.

Elle devra réguler et l'impression et la distribution, afin que sur l'ensemble du territoire tous les titres puissent être imprimés et distribués dans un système pérenné et réglementé, fortement encadré par l'État.

Dans cet esprit, l'attribution des différentes aides à la presse doit être totalement revue afin de les rendre plus justes et surtout plus utiles. ●

Quand on **criminalise** l'action revendicative ou collective

JACQUES DIMET

Des procès, toujours des procès et parfois la menace de la prison en ligne de mire. Ce sont d'abord les syndicalistes qui sont visés, mais pas seulement.

Les libertés syndicales – et plus généralement les libertés démocratiques – sont systématiquement mises à mal depuis de nombreuses années. Les syndicalistes qui se battent pour la défense de leur entreprise, ou pour des revendications sociales, sont criminalisés tant dans les discours que dans les actes et cela autant de la part de la droite que des caciques gouvernementaux depuis le début du quinquennat Hollande, sans oublier naturellement, parce que la proximité de l'élection présidentielle a tendance à le reléguer dans l'ombre médiatique, le MEDEF.

L'état d'urgence qui est toujours en cours puisqu'il a été prolongé jusqu'en juillet prochain n'est pas un élément qui favorise le dialogue social, bien au contraire. Il a servi à justifier des interdictions de manifester (on se souvient que la première mesure d'interdiction fut à l'encontre du défilé citoyen qui devait se tenir lors de l'ouverture de la COP 21), d'obtenir des assignations à résidence pour des personnes n'ayant rien à voir avec le terrorisme (des écologistes par exemple ou même des journalistes qui se sont vu signifier l'interdiction de participer à des manifestations). Bref, ce climat anxiogène est d'autant plus étrange que, pour la première fois de son histoire, la France connaîtra deux élections nationales qui se tiendront sous un état d'exception. Cela ne favorise pas les libertés syndicales et démocratiques.

Les travailleurs qui se révoltent ou se battent pour leur emploi (...) sont bien souvent assimilés à des voyous ou à des terroristes en puissance.



Les travailleurs qui se révoltent ou se battent pour leur emploi ou de meilleures conditions salariales ou de travail sont bien souvent assimilés à des voyous ou à des terroristes en puissance. On se souvient également des propos employés par Pierre Gattaz, deuxième de la dynastie familiale à tenir les rênes de l'organisation patronale, assimilant la CGT à une organisation terroriste.

Que ce soit Air France, les Goodyear, ou avant eux les Conti, la justice de classe est la plupart du temps bien souvent expéditive. Pourtant, la première des violences c'est bien la violence sociale, celle qui pousse des milliers de salariés au chômage, celle qui affecte directement la santé des salariés au travail.

Les « emprunteurs » de chaises sont dans le collimateur de la justice, tout comme les Justes d'aujourd'hui qui aident, protègent, hébergent les migrants.

On pourrait établir une longue liste de toutes celles et ceux qui sont en butte à la vindicte patronale, aux licenciements abusifs, voire à des condamnations judiciaires pour avoir simplement exercé leur droit à l'action revendicative.

Les salariés sur leur lieu de travail ne sont pas les seuls à faire face à ces atteintes systématiques aux libertés. Tout le mouvement social est visé, que ce soient celles et ceux qui dénoncent le rôle des banques dans la crise, les paradis fiscaux et les détournements de fonds ou ceux qui défendent le droit des migrants et des sans-logis. Les « emprunteurs » de chaises sont dans le collimateur de la justice, tout comme les Justes d'aujourd'hui qui aident, protègent, hébergent les migrants. Toute action de solidarité devient suspecte et c'est l'arbitraire qui règne en maître.

Prenons l'exemple du sort de Florent Compain, le président des Amis de la Terre (France). Il est poursuivi en justice par BNP-Paribas pour « avoir participé à une réquisition citoyenne de chaises dans une agence de la banque en novembre 2015 », comme le rappellent 150 organisations (dont la Ligue des droits de l'homme) dans un communiqué. Cette action non-violente avait eu lieu quelques semaines

SOLIDAIRES DE SALIM NAHOUDA

Salim Nahouda est le secrétaire général de la CGT Mayotte. Il a été condamné à 27 507 € de « dommages » pour avoir mené la lutte pour la défense des garanties collectives des travailleurs portuaires et avoir dénoncé la corruption.



Les travailleurs de Mayotte mènent un combat pour l'égalité des droits avec la métropole dans ce 101^e département français. La CGT, la FNME CGT (Salim Nahouda est également le dirigeant du syndicat de l'énergie à Mayotte) et la Fédération des ports et docks « rappellent que quand on s'attaque à un militant de la CGT c'est à l'ensemble de la CGT que l'on s'attaque ». ///

avant la COP 21. Les militants voulaient dénoncer le rôle de la BNP-Paribas dans l'évasion fiscale (de 20 000 à 32 000 milliards de dollars sont planqués dans les paradis fiscaux). Les militants voulaient ainsi démontrer qu'une autre utilisation de l'argent était possible et que les banques pouvaient, si elles le voulaient, servir à autre chose qu'à engranger le profit des financiers. Florent Compain, dont le procès aura lieu le 11 avril, n'est pas le premier « faucheur de chaises » à être poursuivi. Et la banque française ne compte pas en rester là ; pourtant, c'est elle qui devrait être sur le banc des accusés.

Les 150 organisations précitées accusent en effet la BNP-Paribas de « participer à l'organisation de l'évasion fiscale, par exemple par la création de sociétés offshore, comme l'ont révélée les Panama Papers. Avec 2,4 milliards d'euros en 2014, la BNP est la banque française qui réalise le plus gros volume de bénéfices dans les paradis fiscaux. » Les signataires accusent également la banque « de bafouer les droits des populations à un environnement sain et à décider par elles-mêmes de leurs conditions de vie, en finançant des entreprises connues pour les exactions menées à l'encontre de ceux qui contestent leurs activités (Glencore, BHP Billiton, Anglo American...) ou des projets comme le « Dakota Access Pipeline » aux États-Unis auquel résistent des Sioux de la réserve de Standing Rock. Ce ne sont pas les faucheurs de chaises, les lanceurs d'alerte ou les militants écologistes qu'il faut poursuivre, continuent les signataires, mais les puissantes multinationales qui organisent le système de l'évasion fiscale, la destruction de l'environnement et des conditions de vie des populations partout dans le monde. »

Les salariés qui se défendent sont les premiers à être visés par la répression. Comme l'exprimait la CGT lors du prononcé de jugement des Goodyear le 11 janvier dernier : « Traînés devant les tribunaux depuis des années, ces militants ont pour seul crime d'avoir mené un combat acharné contre la casse de leur outil de travail, contre le licenciement de milliers de salarié(e)s, contre l'appauvrissement de toute une région. (...) Le système judiciaire ne peut pas être une machine à broyer du militant(e) au service d'un système ultralibéral où la finance l'emportera sur les biens communs.

De plus cette répression antisyndicale remet en cause le syndicalisme de luttes et de propositions, le syndicalisme indépendant qui donne une place centrale à l'expression des salarié(e)s et à la construction des rapports de forces. La liberté d'adhérer au syndicat de son choix et le droit de grève sont des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution.

Nous devons, quels que soient l'entreprise, le service, le territoire, défendre les libertés syndicales pied à pied, ne rien lâcher. » ●

L'ACTU FRANCE.

en bref...

POLITIQUE / ÉCONOMIE / RELATIONS INTERNATIONALES / LEGISLATION / CULTURE / VIE QUOTIDIENNE / FISCALITÉ / SCIENCES ET TECHNIQUES / RELATIONS SOCIALES / MEDIAS...

90 ANS DE SYNDICALISME

Marchand, le cycliste qui ne s'arrête jamais



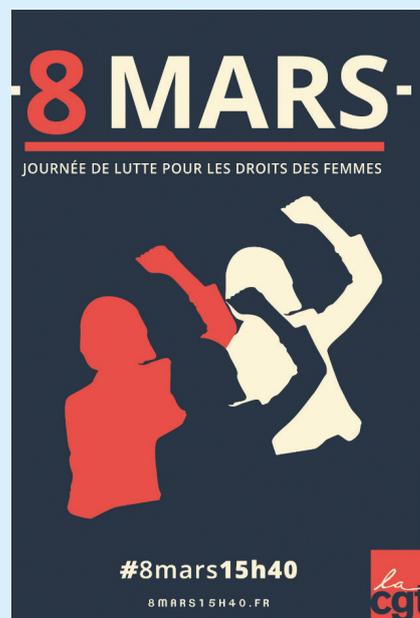
Photo : CGT63

Robert Marchand est de l'étoffe des héros qui mènent presque tranquillement leur petit (ou grand) bonhomme de chemin. Ce héros discret, devenu très populaire après avoir dépassé ses cent ans, accompagne depuis quatre-vingt-dix ans la CGT et ses combats. Il a connu, comme le rappelait la CGT dans un communiqué du 5 janvier dernier, « *l'usine, le Front populaire, la guerre, la boxe, le vélo et la politique.* » C'est au vélo qu'il doit sa notoriété. À cent cinq ans, notre camarade a établi un nouveau record de l'heure dans sa catégorie : 22 kilomètres et un sourire de gagnant à l'arrivée. Quelques mois avant son succès, il avait été acclamé par les participants au CCN de novembre 2016 où lui avait été remis la médaille d'honneur de la confédération pour ses quatre-vingt-dix ans de syndicalisme. On attend le prochain record avec intérêt et enthousiasme. ///

DROIT DES FEMMES

LE DROIT DES FEMMES, UNE LUTTE INTERNATIONALISTE

Certains osent encore la nommer la journée des femmes et des humoristes bas de gamme nous ressortent le cliché éculé de cette journée qui ne serait qu'un gadget facile. Mais, précisément, il ne s'agit pas de la journée de la femme mais bien de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes qui fut proposée et organisée au début du siècle dernier par nos camarades Clara Zetkin et Alexandra Kollontaï, lors de la deuxième conférence de l'Internationale des femmes socialistes, tenue à Copenhague en 1910. En cette année 2017 de nombreuses manifestations et grèves de par le monde ont marqué cette journée internationale. Plus de quarante pays ont répondu aux appels à manifester et à faire grève. La CGT a été en France à l'initiative du rassemblement de 50 organisations syndicales, associatives et féministes appelant à la mobilisation et notamment à des actions à 15 h 40 pour « *dénoncer les inégalités de salaires et le blocage du patronat.* » Plus de 300 actions ont été recensées ainsi que 80 rassemblements. Comme le note la CGT dans un communiqué : « *le message envoyé au patronat et aux candidat(e)s à l'élection présidentielle et législative est clair. Nous n'accepterons aucun recul ou remise en cause des droits et libertés des femmes.* » // J.D



CONFÉRENCE SOCIALE EUROPÉENNE

Désinformation à Matignon



La CGT a protesté après l'annonce faite par Bernard Cazeneuve de la tenue à Paris, le 2 mars, d'une « conférence sociale européenne », alors que les organisations syndicales françaises n'ont été ni consultées ni invitées. « *L'approche institutionnelle, telle que proposée, est, selon la CGT, un mauvais moyen pour sortir de la crise et permettre de prendre en compte l'avis de celles et ceux qui sont au quotidien aux côtés des salariés dans les entreprises.* » ///

ROYAUME-UNI

UN RÉFÉRENDUM PEUT EN CACHER UN AUTRE

On se souvient de ce qui selon les experts en tout genre était impossible et qui est devenu réalité : la victoire du Brexit au Royaume-Uni. Évidemment, les forces les plus à droite et les plus nationalistes ont tenté de faire prévaloir leur point de vue après le vote majoritaire des Britanniques. Mais, comme partout, les choses ne sont pas simples. L'UKIP, le parti pour l'indépendance du Royaume-Uni, un parti de la droite nationaliste, xénophobe et raciste, est en crise depuis la victoire du Brexit et ce sont toujours les conservateurs qui mènent le jeu, comme cela était déjà le cas avant le référendum. Des élections partielles ont montré que le parti d'extrême droite ne tirait pas profit de la situation et dans un cas on a même vu un candidat travailliste, issu du mouvement syndical, proche politiquement de Jeremy Corbyn, garder haut la main son siège et défaire à la fois les conservateurs et les nationalistes.

Mais c'est bien deux autres conséquences du Brexit qui sont les plus intéressantes. Les Écossais et les Irlandais du Nord avaient rejeté massivement le Brexit. En conséquence de quoi la première ministre écossaise Nicola Sturgeon du SNP (parti national écossais, marqué plus à gauche que les travaillistes locaux) réclame un référendum d'indépendance pour pouvoir rester dans l'Union européenne. Ce qui n'est pas

sûr, paradoxalement, que cela plaise à Bruxelles, car cela renforcerait le poids de ceux qui ont une véritable vision sociale de la construction européenne. En Irlande, la situation se complique encore pour les conservateurs, car le Brexit pourrait signifier le rétablissement de la frontière entre l'Irlande du Nord et l'Eire. Des élections anticipées ont eu lieu en Irlande du Nord et le grand gagnant des élections est Sinn Féin, le parti républicain qui fut la branche politique de l'IRA. Sinn Féin qui est implanté tant au nord qu'au sud et qui fait avancer de belle manière l'idée de la réunification de l'Irlande. Comme quoi si les experts se sont fourré le doigt dans l'œil, les conservateurs anglais doivent commencer à se demander si le démembrement du Royaume-Uni était vraiment ce qu'ils voulaient, d'autant plus que les programmes sociaux et économiques du SNP et de Sinn Féin vont à rebours de toutes les idéologies libérales. ///



USA

Sanders avec les ouvriers de Nissan-Mississippi

Bernie Sanders, le sénateur américain indépendant qui a été le challenger d'Hillary Clinton lors des primaires démocrates, n'a pas raccroché les gants après la victoire en trompe-l'œil de Donald Trump. L'élu du Vermont a manifesté le 5 mars dernier avec des milliers de personnes à l'appel d'organisations syndicales pour protester contre le refus de Nissan d'autoriser les ouvriers de son usine de Canton (Mississippi) à se syndiquer. L'acteur Danny Glover et la principale organisation de défense des droits des Africains-Américains, la NAACP étaient présents. « Je suis fier de me joindre aux travailleurs de l'usine Nissan de Canton dans leur lutte pour obtenir la justice, la dignité et le droit d'adhérer au syndicat qu'ils méritent » a déclaré Bernie Sanders.

Le sénateur a souligné qu'il y avait des syndicats dans 42 des 45 usines Nissan de par le monde : « Le sud des États-Unis ne devrait pas être traité différemment. Ce que font les travailleurs de l'usine Nissan dans le Mississippi est un effort courageux et important pour améliorer leur sort. » (De nombreux groupes métallurgiques notamment s'installent dans le sud des États-Unis où les syndicats sont peu ou pas implantés.) Des délégations de salariés américains de Nissan étaient venues en France en juin dernier pour interpellier, avec les organisations syndicales françaises et notamment la CGT, Carlos Ghosn, patron du groupe Renault-Nissan.

Dans le Mississippi, Nissan ne fait pas dans la dentelle. Les organisateurs de la marche notent que la direction du groupe harcèle « ses travailleurs africains-américains qui tentent de former un syndicat ». La direction menace de fermer l'usine si les travailleurs se syndiquent. Des salariés ont été convoqués et interrogés de manière illégale. Il est vrai que la responsable de la communication de Nissan North America avait déclaré en juillet dernier que les ouvriers ne gagneraient rien à se syndiquer. L'usine compte 6 000 salariés et permet à 25 000 personnes de travailler grâce aux emplois induits. ///



Les correcteurs sortent de l'ombre

Les correcteurs à domicile, une illustration de la pulvérisation du salariat et de la précarisation des travailleurs.

 ANNE HÉBRARD,
 SECRÉTAIRE DÉLÉGUÉE DU SYNDICAT DES CORRECTEURS

La correction est un métier de l'ombre, et paradoxalement un des seuls à avoir peu évolué lors des modernisations successives des matériels de l'imprimerie, du plomb à la photocomposition et à tous les outils informatiques actuels. Un texte est un texte, et que le support soit une page de journal ou de livre, un écran d'ordinateur, de cinéma ou de télévision, une tablette, un téléphone, le scripteur – même attentif – laisse échapper des fautes, et l'intervention du correcteur, du préparateur de copie en amont dans la chaîne de l'édition, est obligatoire pour l'éditeur papier ou écran qui prétend à la qualité. Car qui veut être crédible doit soigner le fond et la forme des textes publiés. Les correcteurs de presse ont disparu

des journaux de province, et la presse quotidienne parisienne a vu ses effectifs fondre comme neige au soleil, dans la foulée de la disparition du syndicat du Livre dans les sièges éditoriaux. Les anciens ouvriers du Livre, typos, photographes et correcteurs, sont passés journalistes et ont perdu au passage les bureaux de placement et le front commun d'un même syndicat, pour se perdre dans le grand bain des non-syndiqués.

L'édition et la disparition programmée du salariat des correcteurs

En édition, du fait de la fluctuation saisonnière des parutions, beaucoup de correcteurs ont toujours travaillé à domicile, avec le relais d'un cassetin, et une équipe réduite qui travaillait sur site toute l'année. Il y a trente ans déjà, certains éditeurs indécents rémuné-

raient les travailleurs à domicile (TAD) ou même les correcteurs sur site, tous salariés selon la convention collective de l'édition, en Agessa, la Sécurité sociale des auteurs. Au lieu de 23 % de charges, ils tombaient à 1 %, mais le correcteur spolié se retrouvait à avoir travaillé au noir parfois pendant des années, sans droits à la retraite, à la maladie ni au chômage. Des procès retentissants ont eu lieu et quelques salariés ont été réintégrés dans leurs droits. Mais du fait de l'éparpillement physique des TAD, comme ils ne sont pas dans l'entreprise, pas connus des représentants du personnel et ignorants de leurs droits mêmes de salariés, les éditeurs ont trouvé un autre biais, et les obligent maintenant, dans la majorité des cas, à endosser le statut d'auto-entrepreneur. Ce statut est illégal dans le cas du correcteur, dont les relations avec l'employeur sont, rappelons-le, régies par la convention de l'édition. Il a été créé par Sarkozy afin que le salarié dont les charges étaient payées par son employeur améliore l'ordinaire en travaillant à son compte quelques heures par semaine. Mais il a été complètement dévoyé, et nombreux sont ceux qui le subissent à plein temps ; même Pôle Emploi fait miroiter aux yeux du chômeur les merveilleux bénéfices qu'il en retirerait. En attendant, ces travailleurs, qui ne peuvent vivre décemment de l'auto-entrepreneuriat, sortent des statistiques du chômage, mais surtout les employeurs se libèrent du fil à la patte qu'est pour eux le salariat. Le lien de subordination est toujours là, mais plus aucun des droits du salarié (représentants du personnel, intégration à l'entreprise, indemnités de rupture en cas de licenciement), pas de chômage quand il n'y a plus de travail – puisque, étant son propre employeur,

Une fois qu'un nombre suffisant de correcteurs eurent adopté ce statut, les éditeurs n'ont plus eu qu'à poser le couvercle sur la marmite, baisser les tarifs et laisser la concurrence s'installer.

il ne cotise pas à Pôle Emploi –, des droits réduits à la portion congrue pour la maladie et la retraite. Il n'y a qu'à se rappeler les chauffeurs Uber qui se sont rendu compte, mais un peu tard, dans quelle impasse ils s'étaient fourrés... Et nous ne parlons pas là de quelques cas individuels, mais de générations à venir de chauffeurs Uber, de correcteurs à domicile, d'ex-salariés travaillant sous le statut d'auto-entrepreneur. Il s'agit là d'un mouvement coordonné et à longue portée de la part des employeurs, qui à terme videra les caisses mutualisées des droits différés – maladie, maternité, chômage, retraite – abondées par les salariés et les employeurs. Au nom du libéralisme, la loi de la jungle prévaudra, sans secours aux plus faibles.

Autoentrepreneur, vers la non-qualification et la précarité

Les salariés passés sous le statut d'auto-entrepreneur étaient au début « bien traités », avec des tarifs qui couvraient les charges qu'ils devaient désormais payer eux-mêmes. Une fois qu'un nombre suffisant de correcteurs eurent adopté ce statut, les éditeurs n'ont plus eu qu'à poser le couvercle sur la marmite, baisser les tarifs et laisser la concurrence s'installer. Dorénavant, celui qui accepte le travail payé le moins cher emporte le marché.

Certains attaquent néanmoins leur employeur aux prud'hommes pour demander la requalification de leur collaboration en contrat de travail, avec les difficultés que l'on imagine, suite aux tripatouillages de la loi Macron, pour défendre leurs droits bafoués de salariés. Les correcteurs à domicile sont également pris en tenaille entre ce statut pervers et le fait que nombre de ceux qui cherchent « un job », comme ils disent, s'imaginent pouvoir l'exercer de chez eux pour s'occuper de leurs enfants plus facilement, parce qu'ils sont loin des villes ou ont des difficultés à se déplacer. Les tarifs bas décourageant les vrais correcteurs, la place reste vacante pour les amateurs, qui souvent ignorent la complexité du métier et les qualifications qu'il requiert. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la grande majorité des correcteurs travailleurs à domicile salariés ont plus de la cinquantaine. La qualité du travail fourni baisse, les éditeurs peu sérieux s'en moquent, et le cercle vicieux est fermé. La qualité des ouvrages s'en ressent... Le salariat, qui était le socle de notre métier, a éclaté ; les journalistes également sont maintenant souvent rémunérés comme auto-entrepreneurs, et beaucoup dans les métiers de l'édition

et des imprimeries ; il n'y a qu'à penser à la distribution, et à ces travailleurs isolés utilisant leur véhicule pour quelques heures chaque nuit pour livrer la presse et pour une rétribution indécente. Une fois cette étape achevée, la précarisation se met en place avec les multi-employeurs, car aucun des « clients » ne fournit jamais assez de travail pour pouvoir en vivre.

Il y a fort à parier que le salariat, dans nos métiers comme dans d'autres, sera de moins en moins la norme, avec un Code du travail vidé de sa substance grâce aux lois Macron ; des auto-entrepreneurs luttant entre eux pour un travail plus rare et moins rémunérateur ; des travailleurs changeant de job (de métier ?) au gré des opportunités ; une vie de travail allongée pour des prestations réduites.

Notre métier est hélas ! depuis des années l'illustration de cette dégradation qui va en s'accéléralant. Il est un laboratoire idéal à cause de l'isolement des correcteurs à domicile, difficiles à fédérer, refusant de s'allier souvent pour garder les meilleures gâches. Mais les temps sont de plus en plus durs et, au milieu du maelström qui s'annonce, chacun doit comprendre que, face à des patrons organisés dans leur syndicat et leurs lobbys pour exploiter la main-d'œuvre à moindre coût, les travailleurs, les chômeurs doivent s'unir, et quel meilleur moyen, même imparfait, que la syndicalisation ?

Pour une solidarité nécessaire

Les syndicats, dans une ambiance délétère, ne sont pas la panacée, et ils doivent impérativement se réformer en profondeur pour regagner la confiance de leurs mandants, s'adapter aux nouvelles formes de travail et syndiquer les auto-entrepreneurs, mais c'est à chacun à pousser à la roue, à mettre les mains dans le cambouis, à faire entendre sa parole, à chacun d'agir à son niveau et selon ses possibilités.

Le Syndicat des correcteurs, naguère très représentatif, a choisi, pour répondre à la diminution drastique du nombre de ses adhérents, d'intégrer le SGLCE au printemps 2017, syndicat plus puissant au sein de notre fédération, la Filpac, afin que nos militants continuent d'œuvrer dans un cadre solidaire. Nous voulons continuer d'exister et léguer nos forces intactes à ceux qui nous suivent.

La roue tourne, nous sommes à une époque de mutation profonde, alors imaginons un monde qui réponde à nos justes besoins et à ceux de nos enfants, en harmonie, plutôt que subir l'esclavage et la précarité annoncés. ●

RIVET **FACE** AU FISC

Le Syndicat général de l'industrie du livre de Limoges a réaffirmé son soutien à l'imprimerie Rivet-PE et à ses salariés suite au redressement notifié par l'administration fiscale le 4 novembre dernier. Ce redressement est une manière indirecte de revenir sur le taux de TVA à 5,5% qui est une forme de l'aide à l'impression et à la diffusion du livre.

 SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE DE LIMOGES FILPAC CGT

« **S**uite à cette notification, le Syndicat général du livre de Limoges FILPAC CGT et le syndicat CGT RPE s'étaient déjà exprimés sur les conséquences de cette situation que nous considérons comme dramatique pour le maintien de l'emploi dans l'entreprise et aussi pour l'avenir de toute la filière graphique dans le département, la région et dans tout le pays.

« Fin décembre, nous avons envoyé une lettre ouverte à tous les parlementaires du département, à l'UMGL (syndicat patronal de la région) et à M. le Préfet pour les alerter de cette situation catastrophique. Dans le même temps, nous nous interrogeons aussi sur les raisons de ce redressement et plus particulièrement dans une période très marquée par la répression syndicale et notamment envers la CGT.

« À ce jour, seuls les parlementaires, le député européen et la sénatrice du groupe socialiste du département nous ont reçus et se sont engagés à intervenir auprès du ministre des Finances, nous n'avons toujours pas de retour. M. Boisserie, député de la Haute-Vienne, est intervenu auprès de M. le directeur départemental des finances

SOUTIEN

Les syndicats cheminots UFCM CGT et le Syndicat des cheminots de Limoges ont apporté leur soutien aux salariés de Rivet ainsi que l'Union des retraités CGT des banques et assurances.

Le conseil départemental de Haute-Vienne a adopté un vœu présenté par les groupes socialiste et ADS-PCF soutenant la démarche de RPE, les élus de droite se sont abstenus. ///

publiques de la Haute-Vienne. Nous ne connaissons pas la réponse qui lui a été fournie.

« Nous ne doutons pas que l'attaque dont est victime Rivet Presse Édition vise aussi la CGT et le quotidien régional *l'Écho*. Curieusement, ce qui est reproché à Rivet Presse Edition en matière de TVA à taux réduit pour les publications qu'elle imprime ne pose aucun problème lorsqu'il s'agit de la propagande électorale concernant les élections présidentielle et législatives 2017. Dans les deux cas, c'est le même texte du Code général des impôts qui devrait trouver à s'appliquer.

Manifestement, l'interprétation n'est pas la même lorsque Rivet imprime pour la CGT ! Rivet Presse Edition est aussi l'imprimeur du quotidien *l'Écho* qui emploie cinquante salariés.

l'Écho est un journal qui a une ligne éditoriale clairement antilibérale.

« Si l'administration fiscale met en demeure Rivet de payer ce redressement, la sanction serait immédiate pour les 84 salariés de l'imprimerie mais aussi pour l'ensemble des salariés du journal. Les conséquences de cette mise en demeure seraient aussi dramatiques pour le pluralisme de la presse dans le paysage médiatique régional.

« C'est pour toutes ces raisons que le Syndicat général du livre de Limoges FILPAC CGT et le syndicat CGT RPE poursuivent leur combat contre l'injustice et continuent d'interpeller les élus de la République et le gouvernement quant à cette procédure fiscale non fondée en droit. »

Dans une lettre ouverte aux élus, Arnaud Raffier, au nom du SGILL, écrivait notamment que RPE c'est 80 salariés et 3,5 millions d'euros qui sont réinvestis dans l'économie locale, que l'entreprise fait travailler de nombreux sous-traitants, des transporteurs ainsi que le tri postal ZI nord. Et le syndicaliste ajoutait : « *Si l'administration fiscale maintenait sa position, toute la filière des métiers graphiques serait impactée par cette situation mettant en danger des milliers de salariés dans le département, la région et le pays.*

« *Toutes les imprimeries pratiquent de la même manière que RPE en application des directives européennes en matière de fiscalité.* » ●



Photo : Romain Gicquaux / Tour de France du Made in France

ÉLUS, VOS ENJEUX SONT NOS PRIORITÉS

EXPERTISE

Pour construire ensemble des alternatives viables :

- Analyses stratégiques, économiques et sociales
- Conseil et expertise lors de réorganisations
- Appui à la négociation d'accords

Un accompagnement sur mesure :

- Emplois et enjeux sociaux
- Conditions de travail et de rémunération
- Droits des salariés et des élus

FORMATION



Des spécialistes
du secteur à votre écoute.
Une implantation nationale et
un accompagnement de
proximité, gages de réactivité.





Les retraités en PHASE

JEAN JOUSSEAUME

En septembre dernier s'est tenu à Nouan-le-Fuzelier, au cœur de la Sologne, le 10^e Congrès de l'UFR FILPAC, avec 70 délégués.

La résolution adoptée à l'issue du congrès précise notamment que « le modèle social si durement établi au fil d'années de luttes est plus que jamais la cible de toutes les attaques d'un capitalisme de plus en plus arrogant et exigeant ».

La résolution, en évoquant la situation actuelle et la fin d'un modèle économique et social précise :

« La politique voulue par le MEDEF et les puissances financières, relayées par un gouvernement soi-disant socialiste, fait payer une addition particulièrement élevée aux salariés et retraités.

« Ces attaques sans précédent se déroulent dans un contexte de débat politico-médiatique vers des enjeux dits identitaires dont le seul but est de diviser pour occulter l'essentiel, c'est-à-dire répondre aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population. Pour autant, il n'est pas possible de faire l'impasse sur certaines réalités actuelles et nous devons affirmer notre attachement

à la laïcité et à nos valeurs d'unité et de solidarité, remparts face à la montée du FN. Face à un tel danger pour le monde des salariés, actifs et retraités, pour l'avenir de nos enfants, face, également, au mécontentement qui s'est exprimé durant notre congrès, il est clair qu'il n'est plus possible d'attendre. Agir ou subir. Ainsi se trouve posée, très clairement, la nécessité d'un engagement sans faille de toutes les forces vives de notre société. » Le congrès a également discuté du rôle et de la place de l'UFR au sein de la FILPAC et de la nécessité de réussir la continuité syndicale.

« Dans un monde syndical traversé par différents courants de pensée si ce n'est des risques de scission, et tout en se félicitant qu'au 51^e Congrès de la CGT il a été décidé, par 89,9% des voix de supprimer la différenciation pratiquée entre actifs et retraités, les congressistes réaffirment leur volonté de s'opposer à toutes tentatives d'institutionnalisation du syndicalisme et continueront à se battre pour un syndicalisme de classe et de masse dans un esprit solidaire et unitaire.

« La réforme territoriale et le développement du numérique vont directement impacter les retraités. Le syndicalisme de proximité peut être une des réponses permettant de s'opposer à la disparition si ce n'est la restructuration programmée de certains services sociaux, de santé, et administratifs de proximité. Poser la réflexion des structures syndicales devient donc incontournable. Nous re-

vendiquons donc dans les instances de la Fédération et de la CGT notre place, rien que notre place, mais notre juste place. »

Les congressistes ont également rappelé leur attachement aux repères revendicatifs de la CGT qui sont le bien commun de tous les syndiqués et de toutes les structures, notamment « le droit à une retraite décente, à une véritable santé, aux services publics, au logement, au transport, aux loisirs, à la culture et à l'information, aux pratiques sportives ». Pour les congressistes, les organisations d'actifs et de retraités doivent intégrer, s'approprier ces revendications, ces repères et leur contenu. La solidarité des retraités envers les actifs reste un des fondements essentiels de notre syndicalisme spécifique, disent-ils. Le syndicalisme retraité doit prendre toute sa place dans le rapport de forces, mais face à l'exploitation capitaliste de tous les jours, il ne peut s'agir de remplacer celle des actifs.

Construire ensemble une force CGT pour tous les âges dans une société intergénérationnelle

Trop souvent, le syndiqué associe l'idée de l'action syndicale à celle de l'activité salariée, ce qu'elle n'est pourtant plus depuis longtemps. Enfin, pour une majorité de syndiqués, arriver en retraite peut apparaître comme un soulagement, et le moment de prendre du temps pour soi, pour réaliser les projets personnels qui ont été différés pendant

la vie active. Lorsqu'ils en ont « bavé dans leur boîte », ils n'éprouvent pas forcément le désir de « rempiler » tout de suite. La fidélisation des retraités et le maintien de l'affiliation syndicale se heurtent à de nombreux obstacles sur lesquels nous n'avons pas forcément beaucoup de prise.

Pour les futurs retraités, les revendications sont essentiellement liées aux conséquences de l'activité professionnelle et aux conditions de vie dans les localités et proximités. Ensuite, « être retraité » ne dit pas grand-chose de la génération à laquelle on appartient. Les écarts d'âge, au sein d'une même section syndicale de retraités, peuvent être très importants. Il faut faire cohabiter des jeunes retraités de 60 ans et des vétérans du syndicalisme qui ont parfois 90 ans ou plus.

Les préoccupations immédiates, en termes de modes de vie à la retraite par exemple, ne sont pas identiques. Les jeunes retraités considèrent, souvent par méconnaissance, que les sections de retraités sont encore habitées par une orientation « amicaliste » et préféreraient un syndicalisme « authentique », tel qu'ils l'ont connu étant salariés. Pour autant, le retraité continue d'avoir une vie sociale qu'il peut et doit défendre. Nous devons faire mesurer aux futurs retraités syndiqués l'importance, le poids, la force que les retraités vont représenter à l'avenir (15 840 000 : 25 % de la population). Nous devons leur faire prendre conscience que leur implication dans la lutte pour leurs conditions de vie et de pouvoir d'achat est devenue indispensable.

Les retraités, un enjeu pour la société, pour la FILPAC, pour la CGT ?

Il ne faut pas exclure a priori la question des retraités du débat sur la représentativité syndicale. Nous ne pouvons pas l'écarter puisque le critère pour apprécier la représentativité d'un syndicat est aussi lié à l'effectif des syndiqués, donc au nombre d'adhérents, y compris les retraités. Or, nous sommes à un moment de basculement générationnel critique. On estime entre 1/5 et 1/6, la proportion des adhérents de la CGT qui vont partir en retraite dans les années à venir. Les syndicalistes retraités ont un savoir et un savoir-faire militant impor-

tant. Il y a un enjeu majeur du point de vue de la transmission de la mémoire des luttes. Le trentième anniversaire de la création de la FILPAC CGT confirme cet enjeu.

Patronat, dirigeants politiques aiment jouer la carte de la « guerre des générations », en opposant « retraités » et « actifs », comme ils opposent par ailleurs actifs et privés d'emploi. C'est un piège évidemment très dangereux tendu au monde du travail. En ce sens, un discours convergent des actifs et des retraités est indispensable. Nous avons pu observer, dans différentes manifestations, le côtoiement de plusieurs générations, bel exemple de solidarités intergénérationnelles.

Défendre la retraite par répartition

Il faut lutter contre la politique de culpabilisation et le discours dominant qui stigmatisent les retraités en les présentant comme un « coût », comme une « charge » pour la société et nos systèmes de protection sociale. Cela nous concerne évidemment toutes et tous, jeunes et moins jeunes.

On sent bien que le patronat, le pouvoir, peuvent jouer sur les divisions du mouvement des retraités, la division entre les associations de retraités et les organisations syndicales de retraités. Il y a, de fait, une lutte pour l'hégémonie de la représentativité au sein des institutions représentatives aux plans local, départemental, régional et national.

D'un point de vue social, économique et politique, le fait qu'existe un âge légal de départ à la retraite constitue une manière de répartir le travail contraint entre les générations. Encore faut-il en être conscient et mesurer toutes les implications et les effets sociaux de sa remise en cause, du point de vue des rapports entre générations.

La place de la retraite dans notre société devrait renvoyer à un projet d'émancipation en rupture avec les approches dépolitisées des organisations « indépendantes » de retraités comme des usages politiques.

Dans la continuité historique de la construction de la retraite – indissociablement, comme temps et rémunération garantis – la CGT s'oppose en tout point aux projets de « retraite à la carte » ou « par points » prônée par les sociaux-

libéraux, comme elle s'oppose à sa destruction libérale. Pour notre Fédération et son UFR FILPAC, la retraite par répartition, ce salaire différé, constitue bien « une conquête à préserver et à amplifier ». La question des rapports du retraité syndiqué avec la CGT ne peut plus se concevoir seulement à partir des enjeux professionnels, ni du charisme de tel ou tel militant. Tout le travail que nous devons mener actuellement consiste précisément à anticiper le départ à la retraite, à rendre le syndicalisme retraité plus « naturel », plus attractif aussi. La source même de cette anticipation est liée au syndicat d'entreprise, cordon ombilical et qui en est la quintessence même du passage d'une continuité syndicale active et revendicative en cohérence avec la Fédération et son UFR FILPAC CGT. Pour l'UFR FILPAC CGT, le « tous ensemble » est l'objectif incontournable pour réussir toute avancée sociale. Il est le socle de la solidarité. ●

LE PROGRAMME REVENDICATIF DE L'UFR

Conforter le système de retraite par répartition ; abrogation des lois Balladur et Fillon ; égalité hommes-femmes : qu'elle s'applique véritablement dans les entreprises et dans la vie de tous les jours ; une réforme pour une juste retraite pérenne maintenant le droit au départ à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % du salaire brut, quelle que soit la durée de cotisations ; une augmentation immédiate d'au moins 300 € du montant total des retraites en termes de rattrapage ; le minimum de retraite au niveau du SMIC ; le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et non plus sur l'évolution des prix ; le relèvement de la pension de réversion à 75 % de la retraite initiale ; la revalorisation annuelle des pensions le 1^{er} janvier ; une politique d'environnement tenant compte du besoin des retraités ; redonner à la Sécurité sociale son rôle initial qui est de couvrir socialement l'homme, de sa naissance à la fin de sa vie ; faire contribuer l'ensemble des revenus au financement des régimes de retraite. ///

La CGT s'oppose en tout point aux projets de « retraite à la carte » ou « par points » prônée par les sociaux-libéraux, comme elle s'oppose à sa destruction libérale.

Le 18 mai prochain auront lieu les Assises du livre, à l'initiative de la FILPAC CGT, à la Bourse nationale du travail de Montreuil. Nous partageons les analyses, les préoccupations et les propositions de l'Association des libraires indépendants (ALIF)*. Nous exposons les principes et objectifs d'un travail commun que nous espérons partager, dans la CGT et bien au-delà, avec le plus grand nombre possible de professionnels de la communication écrite.

ASSISES DES MÉTIERS DU LIVRE

Imaginons ensemble le printemps

A PROPOS

du

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs : afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1^{er}. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

 YVON HUET

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Il n'y a pas de développement social, économique et culturel sans la lecture.
- Le livre est un espace de liberté au service de l'humain. Le livre et la lecture sont des fondamentaux dans l'histoire de l'humanité, nécessaire à la construction de l'espace des imaginaires, un droit culturel humain qui figure dans la Convention de l'Unesco sur la diversité culturelle.
- Le livre et la lecture sont fondamentaux dans la construction de l'individu, de la pensée et de la langue, nécessaires à l'apprentissage, à l'éveil de tout citoyen du monde et à toute conquête démocratique.
- Le livre n'est pas une simple marchandise et implique une politique en faveur de la lecture.
- Garantir la bibliodiversité, c'est assurer la liberté et l'équité d'expression, l'indépendance d'esprit, l'universalité des textes et la diversité culturelle dans un monde complexe et globalisé.

AXES PRIORITAIRES DES RECOMMANDATIONS

1. Le livre et la lecture au cœur de nos métiers

- La lecture répond à un projet politique qui doit être porté par le politique et par la société civile : professionnels du livre, enseignants, associations et responsables politiques doivent défendre le livre et la lecture en tant

qu'acteurs de la société civile pour que la lecture devienne un projet de société car, sans la lecture, les droits universels des citoyens ne peuvent être respectés.

- Le livre doit être considéré comme une compétence transversale à associer à d'autres secteurs comme le sport, le tourisme, la jeunesse, la ville, etc. Les responsables politiques doivent être attentifs aux initiatives partant du terrain en les irrigant de financements.
- La création d'une commission parlementaire sur une politique autour du livre et de la lecture avec une approche relevant des affaires culturelles, de l'éducation et de l'économie sociale et solidaire doit être envisagée avec consultation et implication des acteurs de la société civile.

2. Livre, démocratie et politiques publiques

- Les responsables politiques doivent valoriser les droits culturels et la diversité culturelle.
- Seule la diversité est garante d'un espace démocratique. Ce postulat implique que les élus politiques francophones conçoivent et appliquent des politiques publiques culturelles. En effet, l'absence de politique du livre qui se concrétise entre autres par l'absence de bibliothèque municipale dans certaines capitales mondiales maintient la population dans l'obscurantisme.
- Les États doivent encourager une loi permettant de réguler le prix du livre, garant de cette bibliodiversité. Le système le plus écosolidaire est le modèle québécois à travers la Loi 51 relative au « développement des entreprises dans le domaine du livre » qui permet aux « librairies agréées » de desservir les marchés publics de manière exclusive dans leur région.
- Les collectivités territoriales doivent réfléchir à l'impact de la loi européenne prônant la libre concurrence sur les politiques culturelles de proximité. Il s'agit d'un vrai sujet politique qui remet en cause le partenariat entre librairies, acteurs culturels et collectivités territoriales. Une attention particulière doit être donnée aux accords commerciaux du TTIP.
- Le livre doit être reconnu comme un objet de médiation. En outre, maintenir la diversité de choix en bibliothèque, c'est maintenir le panier moyen d'achat et la présence d'auteurs singuliers.
- Les États de langue française doivent défendre une logique de « littérature en langue française » pour encourager les efforts des professionnels du livre francophone (auteurs, éditeurs, libraires).

Les États de langue française doivent défendre une logique de « littérature en langue française » pour encourager les efforts des professionnels du livre francophone (auteurs, éditeurs, libraires).

3. La filière économique du livre

- Faute de réglementation, le marché est déséquilibré et favorise les acteurs en situation de prédation économique. De nombreux cas relatent des situations de concurrence déloyale en Afrique où des appels d'offres sont remportés par des organismes français subventionnés par l'État français, fragilisant d'autant les professionnels locaux.
- Le gouvernement français doit veiller à ce que les représentants de la République française à l'étranger prennent en compte la loi Lang qui régule le marché du livre en France et respectent les concepts sous-jacents à cette loi locale.
- Les représentants politiques ne doivent pas encourager les dons de livres à l'étranger qui nécessitent une autorisation écrite du ministère de la Culture en France. En effet, la pratique du don de livres dérégule les marchés à l'étranger.
- Les représentants politiques peuvent accompagner des projets avec des modèles économiques alternatifs relevant de l'économie sociale et solidaire. En France, depuis 2014, une loi de développement de l'économie sociale et solidaire donne de nouveaux moyens

de développement aux acteurs économiques de statut traditionnel. Elle défend plusieurs valeurs : autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics, respect de la gouvernance démocratique, de la proximité et de la non-lucrativité. De nouveaux modèles de coopération comme les sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) et sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) fonctionnent sous forme de collèges partenariaux.

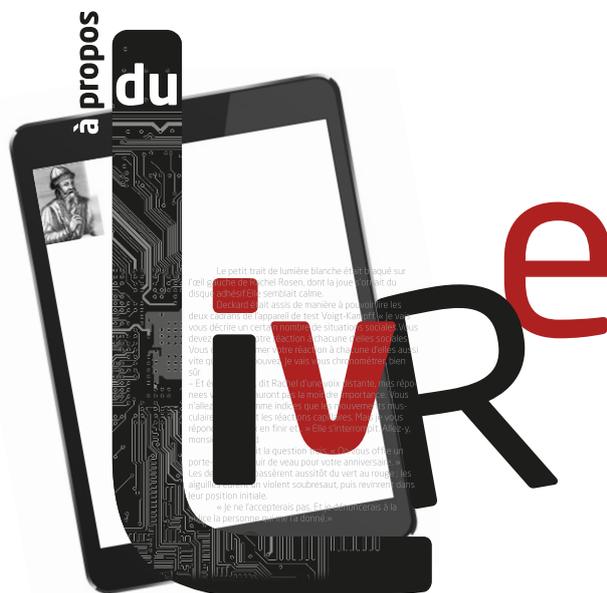
4. Nouvelles technologies

- La question de la formation et de la transmission est primordiale, autant que l'accompagnement de nouveaux métiers. Pour cela, les pouvoirs publics doivent accompagner les professionnels du livre pour qui le chemin est plus fastidieux, surtout à l'international.
- Il faut veiller à ne pas déqualifier les métiers du livre et de la lecture et à préserver le sens donné à la lecture publique.
- Le développement du numérique dans la société en France est lent et souvent confronté au modèle économique du type Amazon, critiquable car hégémonique. La question demeure bien celle des moyens de pression utilisables par rapport aux multinationales, comme le recours à l'idée d'intérêt général, de l'économie sociale et solidaire, des marchés publics. ●

Exemples de Loi d'outils et initiatives agissant pour une chaîne du livre plus fonctionnelle et efficace :

- Loi 51 au Québec.
- Loi n° 81-766 du 10 août 1981 dite Loi Lang.

* Nous avons compilé en extraits cette exposition d'un travail commun engagé depuis deux ans avec l'AILF.



30^E ANNIVERSAIRE



filpac cgt

30 ans
1986/2016
filpac cgt

LES RAISONS D'UNE UNION

Le 8 décembre dernier, le patio de la CGT, à Montreuil, accueillait un parterre d'invités, de militants, de responsables syndicaux, fédéraux et confédéraux pour fêter les trente ans de la FILPAC CGT. Débats, rencontres, exposition, une journée entre anecdotes nostalgiques, aller et retour entre l'histoire de la fédération et son présent pour mieux envisager son avenir et celui de la CGT.

 CHRYSTEL JAUBERT

Le mariage de FIL et PAC a eu lieu il y a trente ans. Ce fut, au terme d'un long processus de rapprochement, le mariage de raison de deux fédérations qui ne venaient pas du même monde : la Fédération du papier-carton de

1895 plutôt inscrite dans le courant collectiviste et la Fédération du livre de 1881 issue du courant réformiste. C'est pour fêter cette union que le 8 décembre, la FILPAC CGT célébrait *Trente ans de luttes syndicales pour le livre, le papier et la communication*.

Patrick Bauret, secrétaire général, inaugure l'événement par un discours insistant sur « *trente ans d'histoires humaines et de luttes pour la défense de l'emploi de nos industries* » et rendant hommage à tous ceux qui ont contribué à forger cet outil syndical. Car, comme pour toute

structure vivante qui se doit d'évoluer, loin de toute commémoration, il faut savoir tirer profit de l'histoire pour envisager l'avenir : « *Il faut sortir le syndicalisme de ses réflexes d'inertie et l'adapter aux évolutions de la société civile* », dit-il. La lutte est, certes, le point de convergence des différents syndicats, mais en trente ans de revendications et de luttes, il faut appréhender les victoires comme les défaites, considérer que la solidarité ne se décrète pas, mais se construit pas à pas. Et de rappeler que cet anniversaire marque trente ans de progrès et de travail tourné vers l'avenir, de refus des relents racistes, fascistes et xénophobes, des politiques d'austérité et de déshumanisation. La FILPAC CGT d'aujourd'hui n'est ni celle d'hier ni celle de demain. Avant d'engager les débats, un hommage à Marc Peyrade, ancien secrétaire général de la FILPAC, décédé récemment, est



Photos : Nicolas Frémot



rendu en images de moments de sa vie d'homme, de syndicaliste et de secrétaire général de la FILPAC CGT. L'émotion est assez palpable, les applaudissements nourris.

UN RAPPROCHEMENT LENT MAIS INÉLUCTABLE

La première table ronde est consacrée à l'origine de l'histoire de la FILPAC et de l'union livre-papier, une histoire racontée, datée et détaillée par Michel Muller, largement inspirée des ouvrages de Roger Dédame. Les tentatives de créer une seule fédération ont été légion, le rapprochement a été lent, mais « *l'une ne va plus sans l'autre* ». « *La vie de la FILPAC n'a pas été un long fleuve tranquille, estime-t-il, nous avons connu maints débats internes* ». Par exemple, le corporatisme, non pas de structure, mais de fonctionnement, c'est-à-dire la verticalité en somme, y est toujours un obstacle selon lui sur différents sujets. Mais pour Michel Muller cette histoire permet justement d'analyser les bonnes pratiques comme les erreurs, selon « *une approche militante et non pas une démarche d'historien* ». Danièle Morel souhaite apporter un témoignage : « *C'est quand il y a le développement et le boom de la publicité au début des années 80, quand tout ce qui relève de l'emballage imprimé explose en rapport avec la consommation que les branches du papier imprimé explosent aussi. Ces deux branches du cartonnage et des articles de papeterie sont le moteur qui pousse Oswald Calvetti à s'interroger sur la revendication sociale.* » C'est-à-dire faire en sorte que les salariés des secteurs graphiques et ceux de l'imprimerie aient un lien. Selon elle, c'est le moment de l'histoire qui est déterminant pour la fusion. Ce que ne dément pas Philippe Beloncle qui rappelle certains événements ayant conduit à accélérer le mou-

vement de la fusion et estime qu'on ne peut espérer gagner sans une assise large et un soutien citoyen.

CONFÉDÉRALISATION DES LUTTES

Une bonne transition avec la deuxième table ronde qui, à partir de l'anniversaire du jour, élargit le champ à la question de la confédéralisation des luttes. Gérard Alezard, ancien secrétaire confédéral, se saisit de cette thématique comme d'une opportunité à revisiter plus largement l'histoire industrielle. « *L'industrie comme enjeu de développement national n'est toujours pas revenue sur le devant de la scène économique et sociale. Le terme même de politique industrielle est perçu comme un gros mot ou un archaïsme, en quelque sorte (...) Or, il ne peut y avoir d'issue si l'on garde le cap de la course à la rentabilité financière.* » Car la crédibilité syndicale de la CGT se fonde sur une pratique forgée dans les luttes. Après les faillites et les délocalisations de ces dernières décennies où l'on est « *passé d'une politique de l'industrie à une politique de firme* », la CGT doit être en capacité de proposer une autre logique et une politique de réindustrialisation. D'autant que s'agissant des métiers de l'imprimerie et de cette industrie qui connaît les mêmes symptômes qu'ailleurs, la CGT est dans le combat autant que dans le collimateur. « *Il y a encore beaucoup à écrire sur ces luttes (le Parisien libéré, la Chapelle-Darblay) qui ont une valeur exemplaire du point de vue de leur dynamique pour l'ensemble des fédérations et de la confédération* ». Le vrai incubateur des évolutions, c'est toujours les luttes, en somme. Gérard Sénécail affirme à son tour que la lutte de 1983 à la Chapelle-Darblay a été « *le ciment de la fusion du FIL et du PAC* », les salariés se sont montrés en capacité de construire des coopérations, des fraternités et des solidarités dans toute la

France. Les luttes sont sérieuses, « *elles m'ont construit en tant qu'homme* ».

Elyane Bressol, présidente de l'IHS CGT, convoque l'Histoire pour étayer le propos et confirmer que l'unité syndicale est gage de victoire et d'émancipation, même si elle se fait souvent dans l'affrontement des héritages et traditions syndicales et des modèles de société défendus. En atteste la création de la CGT en 1895 à Limoges : « *Il a existé un courant qui a compris qu'il fallait chercher la voie unitaire plutôt que d'avoir des fractures importantes.* » Certes, l'organisation avance parfois avec difficulté, mais elle avance toujours.



Entre industrie et numérique, il y a une contradiction alors qu'il ne peut pas y avoir de numérique sans industrie et qu'il ne peut pas y avoir d'industrie à l'heure actuelle sans développement du numérique.

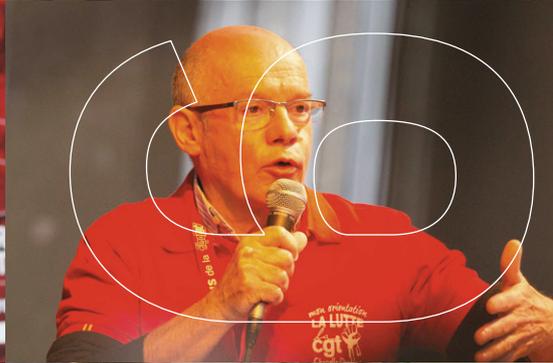
Yann Le Pollotec



L'IMPACT DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

Après la pause déjeuner, la troisième table ronde revient davantage sur des enjeux actuels et contemporains. Yann Le Pollotec, chercheur et spécialiste du numérique au PCF, n'y va par quatre chemins : « *Entre industrie et numérique, il y a une contradiction alors qu'il ne peut pas y avoir de numérique sans industrie et qu'il ne peut pas y avoir d'industrie à l'heure*

30^E ANNIVERSAIRE





“

Il faut sortir de nos rigidités et se donner plus de souplesse, travailler plus collectivement, car la réflexion d'un collectif est toujours plus pertinente que celle d'un petit groupe replié sur son pré carré.

Patrick Bauret,
secrétaire général
de la FILPAC CGT

”

» *actuelle sans développement du numérique.* » Quand on parle de numérique, il s'agit d'information qui n'est pas une somme de données, mais de données transformées auxquelles on a conféré du sens et donc de la valeur. Yann Le Polloc, c'est aussi un fantasme », car l'automatisation et la robotisation ne peuvent se substituer à toutes les formes de travail humain, voire en créent de nouvelles. Certes, ce type de travail est émietté, à la tâche et ne relève pas de la protection sociale. « Mais la vraie question de ces gains de productivité est leur affectation. » Le développement du capitalisme de plate-forme et l'émergence d'entreprises nouvelles produisent des travailleurs soumis à la fois à des exigences d'entreprise et du marché. Afin d'éclaircir un peu le tableau, le chercheur parle également des « tiers-lieux numériques », comme les fab-labs, qui sont devenus des lieux d'émancipation et de socialisation par le faire. Comme dans les jardins partagés. Jean-Pierre estime quant à lui que la publicité est le secteur par excellence du capitalisme numérique, avec « une accélération vécue au quotidien par le biais de la financiarisation des métiers, des industries et du secteur ». La valeur data permet en effet de vendre des produits. En somme, la révolution numérique ouvre de nouveaux champs de lutte et pose de fait de nouveaux défis au syndicalisme. Quelles réponses à la révolution numérique et ses mutations ? Comment faire face à l'éclatement du salariat ?

Le développement du capitalisme de plate-forme et l'émergence d'entreprises nouvelles produisent des travailleurs soumis à la fois à des exigences d'entreprise et du marché. Afin d'éclaircir un peu le tableau, le chercheur parle également des « tiers-lieux numériques », comme les fab-labs, qui sont devenus des lieux d'émancipation et de socialisation par le faire. Comme dans les jardins partagés. Jean-Pierre estime quant à lui que la publicité est le secteur par excellence du capitalisme numérique, avec « une accélération vécue au quotidien par le biais de la financiarisation des métiers, des industries et du secteur ». La valeur data permet en effet de vendre des produits. En somme, la révolution numérique ouvre de nouveaux champs de lutte et pose de fait de nouveaux défis au syndicalisme. Quelles réponses à la révolution numérique et ses mutations ? Comment faire face à l'éclatement du salariat ?

VERS UN NOUVEAU SYNDICALISME

La dernière table ronde a pour but d'évoquer les parades syndicales à imaginer. Pour Grégory Roux, membre du Bureau confédéral en charge de la réforme des structures de la CGT, pour aller de l'avant, il faut mettre en débat certaines questions : « Est-ce que nos champs professionnels CGT correspondent aux

champs professionnels actuels ? » Salariat déguisé en autoentrepreneuriat, précarisation, ubérisation... une litanie qui a un impact sur les capacités de la CGT à défendre les salariés. À cet égard, le travail en région et les convergences territoriales ont toute leur importance, comme le souligne Arnaud Rafier, secrétaire du Syndicat du livre de Limoges et salarié de l'imprimerie Rivet, « Il faut vraiment qu'on mène un travail croisé entre fédérations et territoires, dans l'intérêt de tous et tous ensemble ».

Trente ans passés, c'est aussi trente ans à venir. Pour Patrick Bauret, « dans notre branche professionnelle, le travail évolue, les structures de travail évoluent, les salariés et la société également ». Aussi, le besoin d'élargir le travail syndical cette fois aux régions, aux UD, voire aux citoyens parfois, n'est pas superflu si l'on veut un vrai soutien de nos luttes et que l'on souhaite que « tous les salariés se rapprochent de la CGT ». Selon lui, « il faut sortir de nos rigidités et se donner plus de souplesse, travailler plus collectivement, car la réflexion d'un collectif est toujours plus pertinente que celle d'un petit groupe replié sur son pré carré ». Bien des défis à relever pour la FILPAC CGT comme pour toute la CGT.

En conclusion de cette journée, Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, estime que « fêter un anniversaire, c'est important, car cela permet de regarder dans le rétroviseur pour voir comment une organisation a évolué (...), considérer l'expérience de trente ans et regarder vers l'avenir, mieux prendre en compte un certain nombre d'évolutions pour construire le syndicalisme dont les salariés ont besoin ». Il s'inscrit en faux contre l'idée commune selon laquelle ce monde qui bouge devrait tourner le dos à « la vieille industrie » et l'évolution technologique devrait sonner le glas des emplois qui ne viendraient pas engraisser le capital. Selon lui, il existe des propositions de développement des industries du papier qui ne sont pas des propositions d'accompagnement des destructions d'emplois : « Il n'y a pas de déclin inéluctable du monde ouvrier. » ●

MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE

PREMIÈRES

ASSISES

Les premières Assises des métiers de l'imprimerie se sont tenues début décembre à Montreuil, à l'initiative de la FILPAC CGT. Un temps collectif de débats et d'échanges pour dresser des constats et aborder l'avenir de l'ensemble des secteurs de l'imprimerie en préparant une plate-forme revendicative pertinente. Compte rendu.

 CHRYSTEL JAUBERT

Pascal Lefebvre l'assène en introduction : « Rien ne peut se faire sans nous et tout doit passer par nous. » Le secrétaire de la FILPAC CGT entend faire de cette journée le premier marqueur d'un travail de longue haleine sur les enjeux posés aux métiers de l'imprimerie, à ses entreprises et ses salariés, mais aussi sur les questions de fond, baisse des volumes imprimés, impact du numérique et changements des modes de consommation de l'information. Il souhaite surtout que les acteurs de la filière, salariés et militants, pèsent sur leur avenir. Et le 7 décembre dernier, ils étaient nombreux à participer à ces premières Assises des métiers de l'imprimerie organisées. Une assistance issue de toutes les régions de France et de tous les métiers de la filière s'est ainsi invitée aux débats structurés en quatre tables rondes : connaître le présent pour mieux préparer l'avenir ; technologies numériques entre opportunités et risques, un nouveau modèle à élaborer ; la formation et la reconnaissance des qualifications comme leviers de maintien et de développement de l'emploi ; peser sur les stratégies d'entreprise pour donner de réelles perspectives à l'imprimé.

Les moyens de la réflexion et de l'élaboration collectives

Pascal Lefebvre le rappelle en préambule, ce rendez-vous a pour but de « se donner les moyens de la réflexion et de l'élaboration collectives afin de mieux coordonner nos actions futures au sein des entreprises, branches professionnelles concernées et groupes européens (...) La baisse des volumes imprimés est incontestable, mais pas inéluctable. » Encore faut-il « trouver les ressorts nécessaires » pour enrayer cette chute, sans oppo-

ser systématiquement le support numérique qui semble tout engloutir au support papier censément voué à une disparition certaine. La FILPAC CGT considère que « chacun a sa place et sa fonction sociale », même si « les modes de consommation de l'information et la communication évoluent, leurs valorisations et fabrications également ». Aussi, la fédération est avide de contributions et d'enrichissements afin d'étayer sa plate-forme revendicative sur plusieurs axes : une loi sur l'information libre et indépendante des forces de l'argent et des pressions politiques, une politique d'investissement soutenue dans la filière graphique notamment grâce à de nouvelles régulations économiques et sociales. C'est l'objet de ces premières assises, collecter les contributions, enrichir les revendications, puis tenir des réunions dans les entreprises et en région pour parfaire l'élaboration des axes revendicatifs.

Une situation contrastée

Encore faut-il dresser des constats précis. La première table ronde doit permettre d'apprécier la situation. Pour Tonio Delgado, expert économique pour les comités d'entreprise et spécialisé dans les industries graphiques, la presse et la distribution, si les chiffres dévoilent un secteur malmené avec 25 % des emplois détruits sur la dernière décennie, le paysage est plus contrasté qu'il n'y paraît. Selon lui, il faut tenir compte de belles réussites hexagonales et s'il « existe des baisses de volumes et d'emplois, des potentiels importants subsistent ». S'agissant de l'évolution des entreprises du secteur, Mario Ciona, secrétaire général du Syndicat du livre de Bordeaux et membre de la direction fédérale en charge du labeur, souligne une situation « très diverse selon les entreprises » et une singularité en Aquitaine par rapport aux autres régions où la filière viticole fait travailler de nombreuses entreprises qui « n'ont pas été impactées par les restructurations très importantes (...) Des sociétés ont disparu, mais elles ont été recrées par de plus petites structures. » Un bémol toutefois, la difficulté à sensibiliser les employeurs



Photos : Nicolas Frémot

Ce rendez-vous a pour but de se donner les moyens de la réflexion et de l'élaboration collectives afin de mieux coordonner nos actions futures au sein des entreprises, branches professionnelles concernées et groupes européens (...) Pascal Lefèbre, secrétaire fédéral





sur les besoins de formation et les salariés à agir ensemble et en amont. Il considère qu'il manque des moyens au sein des sociétés pour faire appliquer la convention collective, en ligne de mire des employeurs qui veulent la dénoncer.

Brahim Bouchareb, membre de la direction fédérale, fait quant à lui partie du groupe EBRA constitué par le Crédit mutuel qui, pour faire face à la baisse de la diffusion et des ressources publicitaires, a fait passer les effectifs de 7 000 salariés en 2012 à 4 000 aujourd'hui. La politique affichée est celle de « *la réduction des coûts et l'économie à effectuer au niveau de la masse salariale* ». Pour tenter de contrer ces orientations les élus des journaux *l'Alsace* et *les Dernières Nouvelles d'Alsace* ont fait appel à des spécialistes qui les ont aidés à préparer un projet communiqué aux salariés des deux titres. Ils attendent actuellement les remontées de leurs collègues. Cet exemple illustre le mouvement de concentration des moyens d'impression dans bon nombre de groupes. Avec, pour corollaire, une homogénéisation de l'information.

Des orientations que connaît bien Simon Dubbins, responsable au sein du syndicat britannique Unite et président d'Unigraphics Europe, qui évoque des évolutions « *similaires à celles des autres pays européens* », avec « *une crise structurelle au sein de l'industrie* », un changement de technologie qui « *est un véritable défi au niveau européen* » et « *une réduction très forte du nombre de travailleurs dans le secteur* ». Pour garantir une stabilité de l'emploi, il estime que, au niveau syndical national, il convient d'effectuer des fusions avec d'autres secteurs pour permettre « *de maintenir notre force de convention au sein de notre système de négociation* ». Et qu'au niveau européen, quelques progrès ont été faits puisqu'une soixantaine de structures ont été créées au sein de grandes entreprises : « *Cela nous permet d'avoir une influence plus forte au sein de ces sociétés.* » Déploiement syndical, coordination et échange d'informations entre pays et organisations sont les seules voies. D'autant plus que le Brexit ouvre une période de désunion au sein d'une Europe de plus en plus libérale.

Les enjeux et les impacts des nouvelles technologies

Les échanges avec l'assistance viennent prolonger cette première table ronde. Damien Donte de *la Voix du Nord*, s'inquiète de l'investissement des entreprises de presse dans la filière numérique alors même que l'essentiel des chiffres d'affaires est réalisé au travers de l'imprimé. Tonio Delgado confirme que 4 000 points de vente ont disparu depuis 2010, mais que le numérique est « *un élément complémentaire* ». Jean-Marie Charon, sociologue, indique qu'un « *phénomène contribue à reconfigurer le secteur : les intervenants de la branche viennent de plus en plus de l'extérieur, notamment des secteurs de la télécommunication et de l'informatique* ». La presse n'est qu'un des ingrédients d'une stratégie. Ce que confirme Simon Dubbins parlant d'une « *internationalisation des entreprises de presse* ». Pour Pascal Lefebvre « *puisque ces groupes proposent de faire de la presse un produit comme les autres* », c'est en tant que syndicalistes qu'il faut aborder ces questions d'information plura-

liste et démocratique. Aldo Pometti, délégué syndical issu du cartonnage, propose « *d'avoir des initiatives syndicales européennes notamment, pour que l'écrit garde sa place sans l'opposer au numérique* ». Effectivement, selon Didier Lourdez, secrétaire général du SGLCE, « *le numérique est une évolution de la société (...) l'information ne disparaît pas, mais elle est traitée différemment* ». Du coup, la question est de se retrouver sur ces nouveaux métiers. Constitution des monopoles dans la presse, chute du nombre de titres et choix techniques en termes de contenus d'information : des éléments liés et qui permettent aux employeurs de remettre en cause les conventions collectives. Nicola Konstantinou, secrétaire d'UNI Europa Graphical, pense que la stratégie des groupes de presse est de fidéliser une clientèle via le numérique pour vendre autre chose. Même son de cloche de la part de Hakim Chousse, du syndicat allemand VERDI, qui affirme que « *les journaux sont transformés et digitalisés* », mais que « *nous devons quand même nous tourner vers l'avenir* » et renforcer nos structures syndicales en Europe. C'est de digitalisation et d'impact des nouvelles technologies que traite la deuxième table ronde. Après un bilan des évolutions des grands marchés de l'imprimé pour l'année 2015, Hubert Perdurand, conseiller à l'Union nationale des industries de l'impression et de la communication (UNILC), estime qu'il « *faut innover sous peine de mourir* ». Et de prôner « *l'émergence probable d'une troisième voie industrielle : après l'imprimé et le numérique, pourquoi pas le numérique imprimé ?* » Selon son expérience, les personnels s'adaptent très facilement aux nouvelles lignes et la formation a là un rôle essentiel à jouer.

Christian Sirieix, directeur de Rivet Presse Édition, présente à son tour son entreprise, dont le chiffre d'affaires est aujourd'hui financé à 80 % par les travaux issus du mouvement social et de la CGT en particulier. Bien que maîtrisant l'intégralité de la chaîne de fabrication, du prépresse au routage, l'imprimerie n'échappe pas à la dégradation du contexte économique : désaffection du lectorat, distribution rendue compliquée par La Poste et disparition progressive des kiosques. De fait, Christian Sirieix explique que Rivet réfléchit « *à la mise en place d'un système d'impression web to print* » entre autres, car « *au travers du numérique et des nouvelles technologies, l'imprimeur doit être capable de se réapproprier son métier* ». Au-delà de la réinvention du métier et de l'invention de nouveaux modèles économiques, la formation, une nouvelle fois, est un enjeu central.

La complémentarité imprimé-numérique

Ce que ne conteste pas Jean-Marie Charon, sociologue et auteur d'un rapport remis au ministère de la Culture en juin 2015, intitulé « *Presse et numérique : un nouvel écosystème* ». Cependant, il estime que « *nous avons tendance à nous focaliser sur la technologie et ainsi ne pas assez prendre en compte les transformations sociales lorsque nous nous posons la question du numérique* ». Car nous sommes passés de médias tous publics, les *mass media*, à des médias plus particuliers, déclinés selon des centres d'intérêt et des profils. Les ressources publicitaires,

“
Nous avons tendance à nous focaliser sur la technologie et ainsi ne pas assez prendre en compte les transformations sociales lorsque nous nous posons la question du numérique.

Jean-Marie Charon,
 sociologue



petites annonces comprises, font partie d'un secteur qui « a fondu de manière extrêmement substantielle », alors que, dans le même temps, Google, Facebook et Twitter « égalerait ensemble le chiffre d'affaires de la presse écrite ». Ces opérateurs « étalent leur puissance grâce à leur audience et aux données personnelles qu'ils exploitent », tandis que les offres en version papier sont fragilisées et que la diffusion recule. Selon Jean-Marie Charon, « partant de ces constats et pour revenir à la question de ce que nous devons mettre en place en matière de formation, la complémentarité entre numérique et imprimé reste la piste la plus intéressante à approfondir ». Les expérimentations ont toute leur place. En conclusion, le sociologue attire l'attention sur un grand défi : la qualité de l'information est au rendez-vous, mais « s'adressant toujours aux mêmes publics, les gens prêts à payer, l'offre d'information se révèle de moins en moins en phase avec les attentes populaires ».

Les impératifs de la formation

Durant la matinée et les deux premières tables rondes, la question de la formation s'est souvent invitée dans les débats. C'est le thème de la troisième table ronde. Jean-Philippe Maréchal, conseiller confédéral à l'espace revendicatif sur la formation professionnelle, ouvre les échanges avec l'actualité de la loi Travail et dénonce ses effets néfastes, notamment sur le volet de l'inversion de la hiérarchie des normes et une inefficacité du compte personnel d'activité et du compte personnel de formation. Les métiers de l'imprimerie vont subir de plein fouet la mise en œuvre de la loi Travail, à l'image de tous les secteurs d'activités. Jean-Philippe Maréchal donne ainsi des repères et une perspective revendicative confédérale à la thématique de la formation. Bernard Trichot, directeur de l'AGEFOS PME CGM et de l'IDEP, entend préciser d'emblée qu'il faut donner les moyens de la formation aux salariés du secteur, « tout simplement parce que nous avons une politique de l'emploi et de la formation dans la branche de l'imprimerie. Le travail est la locomotive de cette branche, en ayant une politique volontariste et ambitieuse en matière d'emploi et de formation ». Face à une mutation de l'emploi et des compétences, il faut évidemment « maintenir ces compétences en entreprise et les insérer ». Angéline Barth, présidente de l'AFDAS, confirme qu'il « faut s'emparer de ces questions de manière revendicative, au-delà de ce que nous avons l'habitude de dire » et ne pas laisser le champ aux employeurs. Lors des échanges avec l'assistance, les défaillances de la politique industrielle en France sont pointées du doigt, au-delà du seul secteur de l'imprimerie. De même que les TPE, en difficulté pour l'accès à la formation. Pascal Froidefond, du journal *l'Union* à Reims, dénonce le fait que la formation doit systématiquement faire l'objet de forcing de la part des salariés et des syndicats, sans quoi les volets formation ne sont pas mis en place. Le fait est que la responsabilité du choix des formations, des compétences à renouveler pour maintenir les niveaux de production est bien souvent laissée aux mains des individus sans réelle perspective d'entreprise ou de branche. Et pourtant, peser sur les stratégies d'entreprise est

un objectif indispensable. La quatrième table ronde s'efforce justement de développer les façons de peser pour donner de réelles perspectives à l'imprimé. Laurent Mauduit, journaliste à *Mediapart* et écrivain, a commis un ouvrage faisant état d'une main basse sur l'information de la part d'une oligarchie financière contournant allègrement les ordonnances de 1945. Il dit avoir « le sentiment que nous sommes aujourd'hui revenus à l'époque de la presse du Comité des forges » et avoir assisté ces dernières décennies « à une double normalisation : économique, puis éditoriale ». Rachats de titres par des milliardaires, émergence d'imposants empires de presse très dangereux en termes de pluralité de l'information et aux conséquences sociales ravageuses. « À cette normalisation économique s'est ajoutée une violence éditoriale », avec son lot de censures et d'asservissements plus ou moins larvés. Revenir à une presse libre et indépendante est aujourd'hui capital. C'est l'objet du travail que mènent la FILPAC CGT et le SNJ CGT qui ont lancé les bases d'une réflexion sur une nouvelle loi pour une information libre et indépendante. Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ CGT, liste les batailles menées ces temps-ci dans différents titres de presse aux mains d'une oligarchie et estime que la situation s'est aggravée sous le dernier quinquennat. Selon lui, « l'aspiration à une information libre et indépendante passe évidemment par un renforcement des lois anti concentration, une réorientation profonde des aides à la presse, ainsi qu'une garantie d'indépendance juridique aux équipes rédactionnelles. »

Didier Lourdez rappelle que les syndicats CGT de la FILPAC sont « très concernés par l'évolution du numérique » et par la nature de l'information ainsi véhiculée : « Notre délicate mission vise en même temps à maintenir l'existant et à se projeter sur le numérique ». Steve Benneteau, secrétaire général du Syndicat du livre de Rouen et du Havre, illustre tout ce débat par l'exemple du journal pour lequel il travaille, *Paris Normandie*, au sein duquel une lutte est menée, visant à faire du titre une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour permettre au lecteur d'en devenir actionnaire. Après des années de valse des dirigeants et repreneurs, une casse de l'emploi systématique en lien avec la baisse de la diffusion et une destruction de l'information, Steve affirme : « Nous devons obligatoirement nous poser la question du financement de la presse et nous considérons l'investissement des lecteurs au sein de l'actionnariat d'un titre comme garant de pluralisme. » C'est sur cette idée que Jean-Marie Charon apporte sa conclusion, frappé par « la faiblesse du débat public à propos des questions entourant la presse libre et indépendante ». Les structures coopératives ouvrières peuvent être, selon lui, une option, mais il faut également légiférer et travailler la dimension européenne. Autant de questions et de défis à relever. Patrick Bauret se félicite de la richesse et de la teneur des débats qui ont jalonné ces premières assises. « Fin 2017, nous organiserons d'autres assises (...) qui pourraient tourner autour de deux sujets : l'analyse des besoins définis aujourd'hui en matière de formation, investissement, pluralité, démocratie ; la définition des propositions quant à notre vision de l'avenir de l'imprimé et la façon de réguler la presse. » ●

Priorité à la condition humaine

Le 6 décembre dernier, la Fédération Sociétés d'études de la CGT a rendu les conclusions de ses travaux sur la révolution numérique, son origine, son évolution et ses effets sur l'ensemble des comportements, les nouvelles règles économiques et les principes imposés d'une nouvelle organisation du travail. Elle les a mises à disposition des syndicalistes de toutes les fédérations professionnelles et organisations régionales qui se sont réunies en nombre dans le patio de la CGT à Montreuil.

YVON HUET, PASCAL LE BOULCH

Immense sujet que celui de la révolution numérique. Il a permis à toute l'équipe de la Fédération des Sociétés d'études CGT de mettre en évidence l'ampleur des transformations qui touchent, depuis la fin du siècle dernier, dans le monde entier, tous les secteurs d'activité humaine. Une révolution qui détermine des évolutions spectaculaires autant que rapides, à l'image de celle qui a suivi l'invention de l'électricité à la fin du XIX^e siècle.

Le numérique forge une nouvelle mondialisation capitaliste

Ainsi, « le logiciel dévore le monde », dit-on, dans un contexte où les marchés financiers adaptent leurs affaires en créant une série d'outils permettant autant le contrôle social que la disparition, quel que soit le secteur, de la référence au collectif au profit de la performance individuelle, elle-même auto-contrôlable dans un ensemble où chaque

producteur de richesses perd ses références au point de s'obliger à suivre un exercice imposé, celui de la rentabilité maximale en un minimum de temps et sans barrière de temps de travail et sans reconnaissance identifiée du donneur d'ordres.

Cette démarche, elle-même induite dans le concept de start-up, si elle crée certains emplois, en élimine en aval tellement qu'elle finit par donner le vertige dans les statistiques. Aux USA, ce sont 47 % des emplois actuels qui risquent de passer à la trappe et, dans tous les pays économiques développés, à des niveaux semblables, la loi de l'économie impose dans le même sens de nouveaux comportements. Les premiers arrivés s'imposent aux autres, dans un nouveau cadre de dépendances multiples où des géants monopolistes créent des modèles de comportements obligés et consentis.

Un monde déshumanisé tente de s'imposer à toutes et tous

Pour exemple, chez WhatsApp, il suffit de 40 collaborateurs pour gérer un milliard de clients. Les plus proches du centre font fortune certes, mais les autres en restent à

des situations suffisamment peu incitatives pour que le turnover des carrières tourne à plein régime sur des bases d'autoévaluation où la frontière des tâches est artificiellement maintenue dans le flou.

Cette nouvelle logique crée très rapidement une régression sociale sans précédent où les travailleurs précaires et pauvres augmentent rapidement pendant que les médians reculent et qu'en haut de l'échelle se construit un monde fortuné en un éclair de temps qui impose au monde les règles de sa pérennisation.

Elles s'appliquent dans ces conditions différentes, mettant en concurrence les corporations et les services publics avec des géants comme Uber, Amazon, Airbnb, etc. qui déstabilisent le marché de l'emploi en dressant les travailleurs les uns contre les autres, tout en échappant au fisc avec la mansuétude de pouvoirs publics inopérants et dépassés.

Dans la foulée d'une démonstration s'appliquant tant au service public qu'au privé, les questions ont fusé dans l'assemblée, des camarades de la SOFRES en passant par l'aviation civile, Orange, les coursiers, Météo France, etc. qui ont mis l'accent sur les effets pernicieux de l'utilisation du numérique dans leurs secteurs. Notamment pour le droit des femmes, qui sont les plus touchées dans le cadre de l'ambiguïté que constitue notamment la gestion du télétravail, pris sous l'angle d'une utilisation pernicieuse où temps de travail et temps de vie sont confondus dans un ensemble plutôt défavorable au final alors qu'il est présenté comme favorable au départ. Dans la partie consacrée aux réponses que le syndicat doit amener à cette situation globale, Pascal Lefèbvre a donné quelques pistes de propositions pour l'action, le but étant d'œuvrer à retourner le sujet au profit des salariés et, à terme, de la société tout entière, parce que tout se tient. Une société qui marginalise le travail et produit de la précarité de masse ne peut que déboucher sur l'impasse, jusqu'à l'alimentation des conflits armés en ricochet. □

Belle affluence des fédérations professionnelles et organisations régionales pour cette journée du numérique. Photo : Y. Huet



Expertise PSE
Conseil Analyse OS
Risques Psychosociaux Gestion Droits des élus
Comptabilité des CE CHSCT CE Formation
Accompagnement
Plan social Comptes annuels

LES CLEFS POUR ANTICIPER ET AGIR



L'expertise au service des élus CE et CHSCT

Décrypter les comptes, anticiper les difficultés, démêler les impacts de réorganisations, cerner les enjeux sur l'emploi et les rémunérations, éclairer sur la stratégie des actionnaires, repérer les conséquences sur l'organisation du travail... mais aussi, prévenir le stress dans l'entreprise, analyser les conditions de travail et détecter les facteurs de risques, proposer des solutions...

Chaque jour, nos consultants experts, présents à Paris et en Région, sont au service des élus, des CE et des CHSCT pour leur permettre d'anticiper et de mieux agir.

www.apex-isast.fr

twitter.com/Apex_France

facebook.com/apex-isast

32, rue de Chabrol - 75010 Paris • 01 53 72 00 00

L'ACTU en bref... MONDE

POLITIQUE / ÉCONOMIE / RELATIONS INTERNATIONALES / LEGISLATION / CULTURE / VIE QUOTIDIENNE / FISCALITÉ / SCIENCES ET TECHNIQUES / RELATIONS SOCIALES / MÉDIAS...

USA

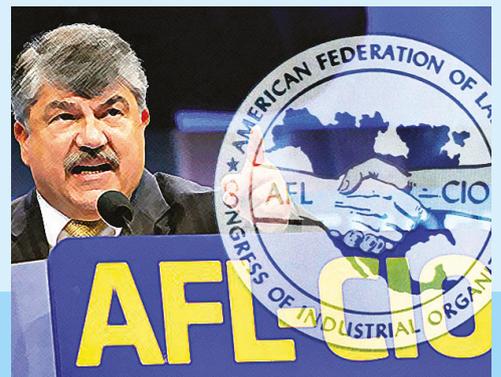
Trump face à la réalité



Le régime politique français est plus présidentiel que le système américain. Donald Trump est en train de l'apprendre à ses dépens. Alors que le président français n'a finalement pas de compte à rendre (puisqu'il peut faire appliquer par son gouvernement le 49-3 lorsqu'il veut empêcher vote et débat au Parlement), le président américain doit respecter les institutions et notamment le Congrès, dont il ne peut dissoudre aucune des deux chambres. Le nouveau président américain pensait faire vite et bien, notamment en s'attaquant à l'obamacare, le système d'assurance maladie mis en place par le président précédent, et en édictant des ordres présidentiels contre les ressortissants de certains pays musulmans. Sur le deuxième point le milliardaire s'est fait retoquer par les juges fédéraux et sur le premier il doit faire face à une montée de la contestation sociale. Des dizaines de villes se sont déclarées ouvertes aux réfugiés et interdisent les expulsions. Elles sont nombreuses aussi à avoir pris des dispositions d'aides sociales pour les travailleurs. En somme l'Amérique résiste, et c'est une bonne nouvelle. /// J.D.

SYNDICALISME AMÉRICAIN L'AFL CIO ET LES «QUESTIONS RACIALES»

Le rapport 2017 de la commission sur les questions raciales et économiques dans le monde du travail, créée par l'AFL CIO après les émeutes de 2014 à Ferguson vient d'être publié. On y reviendra plus longuement dans un prochain numéro. L'AFL CIO avait décidé de la création de cette commission pour comprendre les sentiments de ses adhérents et comme le note Richard Trumka, le président du syndicat américain, le mouvement ouvrier est confronté à bien des contradictions : « De nombreux syndiqués Africains-Américains, latinos et d'Asie-Pacifique pensaient qu'un vote pour Trump était un vote pour l'exclusion raciale, alors que beaucoup de nos adhérents blancs qui ont voté Trump affirment qu'il s'agissait d'un vote pour des politiques économiques qui allaient aider les travailleurs. Nous sommes une nation divisée et notre mouvement syndical est également divisé. » Le syndicat américain a donc décidé de prendre cette question essentielle à bras-le-corps et cela donne une vision au plus près de la réalité idéologique de la classe ouvrière américaine d'aujourd'hui. ///





AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr

UNE FIDÉLITÉ À LA RÉVOLUTION

LA DISPARITION DU PLUS CÉLÈBRE DES BARBUDOS NE PEUT LAISSER PERSONNE INDIFFÉRENT. FIDEL CASTRO A EU UN IMPACT SUR L'ÉVOLUTION DU MONDE.

 JACQUES DIMET

Il est des noms qui marquent l'histoire de notre vie, de notre époque. Fidel Castro, disparu le 25 novembre dernier, aura été l'un de ces grands marqueurs de l'histoire. L'homme incarnait le destin d'une île, la Grande Île, Cuba, qui, après avoir été le bordel de l'impérialisme, s'était débarrassée du régime corrompu et dictatorial de Batista et avait expulsé la mafia de ses terres. Castro en était devenu le symbole parce que c'est autour de lui que s'était cristallisée la lutte contre la dictature et que les barbudos étaient devenus les porte-drapeaux de la résistance et de l'indépendance nationale.

Contenir en quelques mots la vie de Fidel est une gageure. On en retiendra d'abord un engagement dès sa jeunesse pour la liberté de son peuple. Issu d'un milieu aisé (son père était un riche propriétaire terrien) il ne ralliera pas de suite les idées marxistes – il sera d'abord proche du parti orthodoxe puis membre du Parti

du peuple cubain –, contrairement à son frère Raul qui fut très tôt un militant clandestin des jeunesses du parti communiste (Parti socialiste populaire cubain). Mais, étudiant, il est déjà un militant qui œuvrait pour une réelle indépendance de son pays.

Pendant ses années universitaires, il fut membre de la direction de la Fédération des étudiants d'université. Il soutint aussi la lutte du peuple dominicain, participant notamment à une tentative de débarquement pour renverser le dictateur Trujillo. De même, il sera présent en Colombie en 1948 après l'assassinat du candidat de gauche à la présidence, Jorge Eliecer Gaitan*. Avec le soutien des États-Unis, Batista reprend le pouvoir à Cuba, par un coup d'État en 1952. Fidel et quelques-uns de ses amis entament alors des actions armées, notamment l'attaque – ratée – de la caserne de La Moncada le 26 juillet 1953. Les forces de répression ne plaisaient pas : 80 insurgés sont fusillés par les sbires de la dictature. Fidel Castro est arrêté. C'est lors de son procès qu'il prononce sa fameuse plaidoirie « *L'Histoire m'acquittera* ». L'Histoire, n'en déplaise aux

C'est lors de son procès que Fidel Castro prononce sa fameuse plaidoirie « *L'Histoire m'acquittera* ».

conservateurs affirmés et aux conservateurs honteux, l'a en effet acquitté. Après une amnistie en 1955, il s'exile notamment au Mexique où il fait la connaissance d'un Argentin, surnommé le « Che ». On connaît tous la suite de l'histoire : la formation d'un mouvement révolutionnaire, le débarquement à bord du *Granma* à Cuba, la guérilla dans les montagnes et l'entrée triomphale des forces révolutionnaires à La Havane le 8 janvier 1959, la fuite de Batista et de sa clique, des diplomates et autres conseillers américains et des mafieux. C'est une époque où le mouvement des peuples embrase le monde. En Afrique et en Asie, les mouvements de libération gagnent du terrain, la conférence de Bandoeng en 1955 a lancé le Mouvement des non-alignés. Peu après la victoire de la révolution cubaine, c'est à La Havane que sera lancée la Tricontinentale. Les dirigeants des États-Unis (tant politiques qu'économiques ou industriels) voient d'un sale œil un pays, à leur porte, échapper à leur influence directe. La révolution cubaine leur fait peur parce qu'elle porte en elle un espoir pour l'ensemble de l'Amérique centrale et méridionale. Il est désormais possible de cesser d'être l'arrière-cour des USA. Elle les exaspère aussi parce qu'elle a bouté hors de l'île la mafia et que les nouveaux dirigeants cubains cassent la structure économique de l'île, fondée sur l'économie casino et le proxénétisme. Alors que le monde est secoué par l'avancée des mouvements de libération (en 1956, c'est la nationalisation du canal de Suez) et l'assise renforcée des



FIDEL CASTRO 1926-2016

¡HASTA LA VICTORIA SIEMPRE!

Cuba devient alors, sous la houlette de Fidel, un porte-drapeau de toutes les luttes des peuples du tiers-monde et des pays capitalistes.

pays socialistes aux plans économique, politique, social, militaire et géopolitique, les États-Unis qui commencent à intervenir à grande échelle au Vietnam tentent de contrer le développement de la révolution cubaine. En organisant en 1961 le débarquement de la baie des Cochons, qui échoue lamentablement, les États-Unis vont paradoxalement accélérer le processus révolutionnaire et orienter la révolution cubaine vers le socialisme.

Cuba devient alors, sous la houlette de Fidel, un porte-drapeau de toutes les luttes des peuples du tiers-monde et des pays capitalistes. La révolution cubaine ne se contentera d'ailleurs pas d'être ce symbole puisqu'elle soutiendra activement la lutte des autres peuples que ce soit en Amérique du Sud ou en Afrique.

Le blocus impitoyable que les États-Unis dressent autour de la Grande Île obère naturellement le développement de Cuba malgré les énormes progrès, reconnus par tous,

en matière d'éducation, de lutte contre les discriminations, de médecine et de recherche.

Le socialisme cubain a subi le contrecoup de l'effondrement des régimes politiques d'Europe centrale et de la disparition de l'Union soviétique : le blocus plus le manque de débouchés économiques amènent à ce qui a été appelé la période spéciale. Cela a avivé les contradictions au sein de la société cubaine et n'a pas favorisé le développement complet de la démocratie politique. Mais les millions de Cubains qui sont descendus dans les rues pour rendre hommage au père de la révolution ne s'y sont pas trompés : les acquis sociaux, démocratiques, politiques développés depuis la chute de la dictature de Batista ont forgé un socle qu'il sera difficile pour les États-Unis, même dirigés par Donald Trump, de briser. ★

* Les États-Unis n'ont cessé d'intervenir politiquement et militairement en Amérique du Sud pour empêcher tout processus d'indépendance nationale et de libération sociale. En Colombie, c'est la CIA qui organise l'assassinat de Gailan qui avait soutenu les groupes d'autodéfense paysanne qui luttèrent contre les latifundistes et les expropriateurs. C'est cet assassinat qui plonge la Colombie dans une terrible violence politique et qui vit peu à peu se transformer les groupes d'autodéfense en véritable mouvement de guérilla qui déboucha sur la fondation formelle des FARC au début des années soixante.



« C'est ainsi que luttent les peuples lorsqu'ils veulent conquérir leur liberté ; ils attaquent les avions à coups de pierres et renversent les tanks ! »

« Me voici au terme de ma défense. Je ne finirai pas en demandant l'acquittement de l'accusé, comme le font toujours les avocats. Je ne puis le faire, alors que mes compagnons souffrent dans la prison ignominieuse de l'île des Pins. Envoyez-moi auprès d'eux partager leur sort ; c'est normal que des gens honnêtes soient tués ou emprisonnés dans une République dont le président est un voleur et un criminel. »

« Condamnez-moi, peu importe ; l'Histoire m'acquittera. » ///

Fidel Castro, lors de son procès, 16 octobre 1953

ROTTERSAC, UNE LUTTE SYMPTOMATIQUE



 JEAN-PIERRE MARTINEZ,
COMITÉ RÉGIONAL FILPAC CGT

Les salariés de la papeterie Rottersac-Munksjo à Lalinde, en Dordogne, ont fait grève pendant dix jours au début de janvier pour protester contre le licenciement d'un cadre de l'entreprise. Un protocole d'accord de fin de conflit a été signé avec la direction, bien que les salariés n'aient pas obtenu la réintégration de leur collègue. Accusé par la direction de manquement aux règles de sécurité, il nie avoir commis une faute.

A l'origine, il y a la réaction naturelle de contester le licenciement abusif d'un agent de maîtrise apprécié par l'ensemble du personnel. Dès l'annonce du licenciement, le 2 janvier, la CGT appelle les salariés à cesser le travail et c'est collectivement que ceux-ci décident de renouveler les arrêts de travail pendant les dix jours que durera ce conflit.

“

Vous n'avez connu que des directeurs mous qui tremblaient devant la CGT ; beaucoup d'entreprises utilisent ces méthodes de management, il va falloir vous y habituer.

Le PDG de Rottersac

”

La solidarité se construit dans et en dehors de l'entreprise

L'information de cette lutte est relayée et diffusée par l'UD 24, le comité régional FILPAC CGT et notre fédération, qui demandent aux syndicats d'apporter leur solidarité. Très vite, les salariés de la papeterie obtiennent le soutien des travailleurs du département et de la profession, grâce aux différentes structures de la CGT. Mais également celui de la population et des commerçants de Lalinde, qui viennent régulièrement approvisionner les salariés tenant le piquet de grève. Ce lien de solidarité entre les travailleurs de tout horizon correspond tout à fait à une époque où la question de la dignité est bien au cœur des préoccupations du monde du travail. En effet, les violences que subissent les salariés par un patronat décomplexé commencent à devenir insupportables et entraînent une adhésion plus large des travailleurs. La lutte pour la dignité est à la fois universelle et contemporaine. Au fil

Le management d'entreprise est sciemment réfléchi par les DRH des groupes afin de soumettre les salariés aux gestions patronales de surexploitation.



des années, la situation des salariés s'est extrêmement dégradée dans notre société. Dévalorisés, relégués au rang d'une « ressource humaine », les travailleurs subissent régulièrement les violences patronales sous toutes ses formes, tandis que dans le même temps les patrons, appelés désormais « entrepreneurs », sont magnifiés par l'idéologie dominante, voir adulés par une grande majorité de la classe politique favorable au libéralisme, du FN au PS.

Le travail de sape institutionnel et patronal contre la législation du travail

Toutes les lois concernant le travail mises en place depuis trente ans vont dans ce sens : remise en cause du Code du travail, de l'inspection du travail, des prud'hommes, conduisant à une dérégularisation du marché du travail, réduisant par conséquent les droits des travailleurs, et accroissant le pouvoir patronal au sein des entreprises. La loi Travail poursuit cette entreprise de démolition des garanties sociales. Cette loi, qui n'a pas été votée, a pour unique objectif l'éradication du CDI, tout en renforçant le lien de subordination des patrons et envers les salariés. Ce contexte favorise le comportement des dirigeants d'entreprise. Et celui de la papeterie de Rottersac se sent comme un poisson dans l'eau. Ainsi déclare-t-il : « Vous n'avez connu que des directeurs mous qui tremblaient devant la CGT ; beaucoup d'entreprises utilisent ces méthodes de management (les siennes),

il va falloir vous y habituer. »

Le délire de ce directeur contient une part de vérité. Le syndicat CGT de la papeterie est bien en phase avec les salariés de cette entreprise et donc incontournable. Ce contre-pouvoir devient donc insupportable pour la direction. Or, les méthodes de

La solidarité

Dès le début de la procédure de licenciement, la CGT de Rottersac a lancé une collecte pour aider le chef d'équipe victime de ce licenciement afin de l'aider, notamment dans les démarches juridiques qu'il doit entreprendre.

Le syndicat notait fort justement à propos de la direction de l'entreprise : « Elle, elle se sert de l'argent des salariés et de l'usine pour payer ses avocats, et cela ne lui coûte pas un centime. » (Communiqué du syndicat CGT du 5 décembre 2016). ///

Une ambiance de travail détestable

Lorsque les salariés décident de faire grève pour soutenir leur collègue, 80% des salariés de la production arrêtent le travail. Comme le relate, dans le quotidien *l'Écho Dordogne*, un salarié : « Les mises à pied ne se comptent plus ces derniers mois, l'ambiance de travail est devenue détestable. » En quelques mois, il y a eu sept licenciements chez Rottersac. ///

Ne pas courber l'échine

Dans *l'Écho Dordogne* du 10 janvier, la journaliste Julie Telejizo écrit : « L'intransigeance de la direction n'est dans ce dossier que le reflet de son management des salariés mené depuis plusieurs années. Les Rottersac dénoncent en effet une ambiance de travail exécrable. » La solidarité s'est organisée autour de l'usine ce qui a fait dire à Christophe Lavignerie, délégué CGT du personnel : « Nous-mêmes sommes très étonnés de cette dynamique populaire et de la détermination de tous les gars à ne pas courber l'échine. » ///

management créent des résistances avec la CGT qui joue son rôle ; les oppositions deviennent de plus en plus vives. Avec le licenciement de cet agent de maîtrise, la direction a commis l'acte de trop. Des méthodes qui ne sont pas isolées. Le management d'entreprise est sciemment réfléchi par les DRH des groupes afin de soumettre les salariés aux gestions patronales de surexploitation.

La fierté de notre combat

Ce combat n'a pas permis la réintégration du salarié concerné par la sanction suprême. Le licenciement est encore légal dans nos sociétés libérales. Cependant, le rapport de forces a permis de changer le cours des choses : le salarié pourra bénéficier d'une aide d'un cabinet de reclassement et d'une formation qu'il aura choisie, jusqu'à l'obtention d'un CDI. Et d'autres travailleurs, sur la sellette, ont pu échapper aux sanctions envisagées par cette direction. D'autre part, l'accord prévoit également quatre embauches immédiates, le remplacement de tous les postes de factionnaires qui deviendront vacants en 2017. La direction s'engage à remplacer, en CDD ou intérim, les salariés absents depuis plus de trente jours. Des crédits d'heures supplémentaires sont accordés pour les élus du personnel, ainsi que l'installation de onze panneaux syndicaux supplémentaires dans toute l'usine. Cela permettra de consolider la présence de la CGT dans cette entreprise ! La direction de cette usine, qui appartient au groupe Munksjö, est encore loin de pouvoir se débarrasser de la CGT. Ce combat syndical prouve que les salariés peuvent garder la tête haute lorsqu'ils luttent. Ainsi, nous pouvons regarder avec fierté tous les combats que mène la CGT dans l'ensemble des entreprises pour rendre aux femmes et aux hommes leur dignité. Ce n'est pas un vain mot. Il est bien d'actualité. Notre organisation syndicale doit poursuivre le combat pour le progrès social : des conditions de travail décentes contre la précarité et l'embauche de CDI ; une qualification et un salaire qui permettent de vivre dignement, une réduction du temps de travail et une retraite à 60 ans au maximum afin que les travailleurs ne soient plus sous l'emprise du travail ; une Sécurité sociale qui permette réellement de protéger l'ensemble du monde du travail contre tous les risques de la vie. ●



HARO

SUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

 PASCAL LEFÈVRE

Fondées pour les plus anciennes en 1936 par les salariés via leur organisation syndicale, la CGT, les conventions collectives sont le socle de droits communs à l'ensemble des travailleurs d'une branche professionnelle.

Les conventions collectives se sont imposées comme un outil de régulation sociale et économique contre la volonté constante du patronat d'accroître son profit par le dumping social au sein d'une même profession. Éloignées d'un enfermement corporatiste, même si la tentation a existé et s'est retrouvée en partie réalisée dans le programme pétainiste incarné dans la Charte du Travail de 1941: « *Il est créé dans chaque famille professionnelle ou profession, et à chacun des échelons local, régional et national, un organisme corporatiste à compétence sociale et professionnelle qui prend respectivement le titre de comité social local, régional et national* », les conventions collectives ne se sont jamais fourvoyées dans cette voie d'un corporatisme où la confrontation entre intérêts de classe laisse place à une convergence d'intérêts « professionnels ».

En ce sens, les conventions collectives ne sont en rien assimilables aux ordres professionnels, comme celui de l'Ordre des médecins avec son code de déontologie et ses juridictions internes, ou

comme les fédérations sportives, tous issus de l'héritage du pétainisme ! Loin du corporatisme, cher à un certain patronat poujadiste rêvant d'une alliance objective et convergente avec le salariat et ses représentants pour faire fructifier leurs petits intérêts dans un cadre social apaisé, les conventions collectives sont le lieu, pour la CGT, d'un affrontement de classes sociales antagonistes qui, en fonction du rapport de forces, permet lors de négociations collectives d'arracher une partie de la valeur ajoutée captée par le capital. Structurant la grille des salaires liée à

Force est de constater que, depuis déjà de très nombreuses années, voire des décennies pour certaines d'entre elles, la négociation sociale au niveau des conventions collectives est entrée dans une phase de léthargie, pour ne pas dire d'absence totale.

celle des qualifications, les organisations de travail, les aménagements de temps de travail (paiement des heures supplémentaires, travail de nuit, etc.), la protection sociale complémentaire, la formation professionnelle, leur rôle n'a cessé de croître dans le cadre d'une hiérarchie des normes dans laquelle la loi était le socle commun, la convention collective apportant les droits et conquêtes sociales supplémentaires. Mais force est de constater que, depuis déjà de très nombreuses années, voire des décennies pour certaines d'entre elles, la négociation sociale au niveau des conventions collectives est entrée dans une phase de léthargie, pour ne pas dire d'absence totale.

LE SALAIRE TOUJOURS UN ENJEU : REVITALISATION DE LA NÉGOCIATION SOCIALE DE BRANCHE

Fruit d'un long travail de torpillage qu'il a initié et que les gouvernements successifs ont mis en œuvre, le patronat, s'appuyant sur la crise subie par le monde du travail, fait peser lourdement l'armée de réserve des privés d'emploi sur l'ensemble de la négociation sociale. Dans la publicité, le décrochage salarial s'opère dès 1978 et les salaires minimaux de branche passent très rapidement sous le SMIC, pour ne revenir à son niveau que vingt-cinq années plus tard et pour ne plus en décoller.

Les salaires minimaux conventionnels, ont subi un gel ces dernières années, au nom de toutes les inepties ressassées sur la situation économique du secteur, sur les pseudo difficultés conjoncturelles,

arguant de fermetures d'entreprises provoquées, n'hésitant pas à mettre l'argument choc technologique du numérique pour éteindre toutes volontés syndicales de revendications salariales et sociales. Touchez pas au grisbi, contentez-vous de ce que nous souhaitons vous imposer !

Qui dit grille de salaires dit grille de qualifications et là encore l'orchestration patronale de disparition des grilles de classifications professionnelles calées sur les arrêtés Parodi pour les remplacer par les fameux critères « classants » prenant appui sur des évaluations pour les moins subjectives (degré d'initiative, autonomie, polyvalence, etc.) a eu un effet destructeur. Les métiers disparus seules les tâches subsistent et ce n'est pas les quelques « emplois-repères » – on ne parle plus de métiers – qui permettent l'établissement d'une grille objective de classifications.

Sans cet élément structurant, la grille des salaires voit son intérêt quasi disparaître. Si ce n'est pour les travailleurs issus de secteurs très fragmentés comme le labeur, la publicité, où la taille de la très grande majorité des entreprises est de moins de vingt salariés et la faiblesse des salaires est souvent voisine de celle négociée en branche.

Mais s'il existe un intérêt à nouveau pour les salariés de ces secteurs composés pour l'essentiel de petites entreprises, pourquoi ne pas réactiver dans les autres branches professionnelles cet intérêt d'avoir aussi une grille de salaires commune et correspondante aux métiers d'aujourd'hui ?

C'est d'ailleurs pour éviter un nouvel élan revendicatif à ce niveau que le gouvernement Valls promulgue par la force sa loi Travail qui inverse la hiérarchie des normes, pour être certain que sur

Vieille chimère patronale enfin exaucée, au nom de la mondialisation de l'économie, l'entreprise devient, à côté des États, un lieu de production de normes juridiques, édictant ses codes de conduite, ses chartes et clauses en tout genre.

certain aspects et non des moindres (voir ci-dessous) les salariés seront définitivement, à son avis, dépossédés de ce niveau de négociation.

Suivant les premières préconisations du rapport Combrexelle, la loi Travail met au même niveau l'accord d'entreprise que la loi et relègue les branches à un rôle toujours plus restreint.

L'ACCORD D'ENTREPRISE PLUS FORT QUE LA LOI !

Épousant les thèses les plus libérales, les entreprises s'exonèrent à présent du principe de faveur initié par la hiérarchie des normes pour combattre le déséquilibre inhérent au lien de subordination salarial, qui veut que la loi est un socle non dérogeant auquel un accord conventionnel de branche ne vaut que s'il améliore pour le travailleur les dispositions légales et qu'un accord d'entreprise à son tour ne peut qu'améliorer pour les travailleurs les dispositions conventionnelles.

Cette évolution du droit social a commencé dès 1982 par les lois dites Auroux permettant les premières dérogations à l'ordre conventionnel et donc à la hiérarchie des normes. Depuis lors, les dérogations permettant des accords d'entreprises plus défavorables aux intérêts des salariés en raison d'impératifs économiques, repris depuis sous le jargon de la compétitivité, se sont amplifiées.

2004, toujours sur la durée du travail (modulation, forfait-jour) ; puis 2008 encore la durée du travail ; puis la loi Macron sur le licenciement économique et enfin la loi Travail qui va encore plus loin en donnant à l'entreprise le rôle de créer sa propre législation sociale prévalant sur la loi !

Vieille chimère patronale enfin exaucée, au nom de la mondialisation de l'économie, l'entreprise devient, à côté des États, un lieu de production de normes juridiques, édictant ses codes de conduite, ses chartes et clauses en tout genre. Les firmes multinationales s'exonèrent des législations étatiques et tout comme les systèmes mafieux, édictent leurs règles qui ont force de loi.

S'en prendre à la durée du travail n'est pas anodin, c'est tout l'édifice social qui est remis en cause. L'entreprise par le biais d'un accord, certes majoritaire mais sous la menace référendaire, peut dorénavant s'exempter du cadre conventionnel et légal concernant le paiement des heures supplémentaires, les repos compensateurs, la durée du travail, etc. La déflagration sociale est si peu imaginable tant la régression est importante.

C'est bien la conscience de cette évolution historique qui a amené des centaines de milliers de salariés, de jeunes et de retraités à combattre dans les rues durant près de six mois cette loi scélérate et qui continue de nous mobiliser. Mais la loi Travail porte en germe d'autres régressions, car, si, pour l'instant, cela ne concerne que le temps de travail, l'objet de cette régression est plus vaste : dorénavant, le législateur a tout loisir de donner la primauté à l'entreprise sur la loi, sur tous les autres aspects sociaux y compris la nature et la forme des contrats de travail.

Pour tenter de minimiser le potentiel de destruction nucléaire de cette loi, la sinistre ministre El Khomri impose une nouvelle négociation dans les branches professionnelles pour « définir les thèmes sur lesquels les conventions et accords d'entreprise ne peuvent être moins favorables, se rattachant à la définition d'ordre public conventionnel ».

Mais l'oubli ou l'omission dans cet article 24 de la loi Travail c'est de rappeler que cela ne vaut que lorsque la loi prévoit encore sa primauté sur l'accord d'entreprise sur les aspects négociés en branche !

En d'autres termes, cela ne vaut que jusqu'à la parution d'un décret permettant à l'accord d'entreprise d'être force de loi, et au revoir les thèmes définis dans l'accord de branche !

Pour autant, laisser le champ libre ou faire la chaise vide, c'est autant de force donnée à nos adversaires de classe. Cette négociation doit devenir l'affaire de tous les salariés de nos branches pour qu'ils puissent s'approprier à nouveau la négociation sociale au niveau de leur branche professionnelle et définir ainsi le cadre social à imposer au patronat de la profession.

LES RESTRUCTURATIONS DE BRANCHES : MOINS DE BRANCHES POUR MOINS DE DROITS

Au nom d'un nouveau dynamisme de la négociation collective au plus près des réalités économiques des entreprises, les conventions collectives deviennent des obstacles à l'exploitation du travail et aux remises en cause des acquis collectifs.

À l'instar des patronats allemand et européen, pour le MEDEF et ses collaborateurs sociaux, nommés partenaires sociaux, les vestiges des droits sociaux ne devant plus être établis qu'au niveau des entreprises, les branches professionnelles ne doivent leur subsistance qu'en raison d'identifications professionnelles dans lesquelles quelques chartes

« d'éthique » devraient se substituer aux droits encore existants.

La vieille chimère pétainiste, et du gaullisme social, du dépassement de la lutte des classes par la convergence des intérêts de « l'entreprise » serait en passe de devenir, pensent-ils, réalité.

Pour le patronat et les gouvernements successifs, la négociation sociale n'est plus un droit des travailleurs autour de leurs revendications, mais se transforme en un paritarisme bon teint accompagnant les pires stratégies antisociales.

Ce nouveau paritarisme doit avant tout être au service de la « compétitivité » jusqu'à anticiper d'hypothétiques soubresauts économiques par des licenciements ou des remises en cause de salaire et de temps de travail (ex. le plan de suppression d'emplois de *la Voix du Nord*, premier licenciement sous le régime El Khomri).

Dans ce nouveau cadre dit de dialogue social qu'ils tentent d'imposer, les branches demeurent un élément de régulation encore trop contraignant pour la maximisation de leurs profits.

Il faut non seulement en réduire les marges de négociations pour les ramener à leur plus simple expression, mais il faut surtout en détourner les salariés qui y sont trop attachés de par les acquis qu'elles contiennent encore.

En vider la substance puis en faire des « machins » inefficaces et inutiles pour les travailleurs, voilà toute la mission que se sont fixée les gouvernements successifs depuis le fameux rapport de Jean-Frédéric Poisson paru en 2009.

Le passage de 700 conventions collectives à moins de 200 d'ici à 2020 puis à

Le passage de 700 conventions collectives à moins de 200 d'ici à 2020, puis à moins de 100 peu après, remplit cette mission de destruction.

moins de 100 peu après, remplit cette mission de destruction. S'il ne fait aucun doute que certaines conventions collectives ne couvraient plus que quelques dizaines, tout au plus, quelques centaines de salariés, a contrario plus de 95 % des travailleurs de notre pays sont couverts par une convention collective. Ce taux est quasi unique en Europe.

En outre, au fil du temps, le nombre de branches s'est considérablement accru sans que cela ne corresponde à une véritable vie conventionnelle. La création de la plupart de ces branches, avec pour maître d'œuvre le patronat, avait pour seul objectif d'imposer ses règles sociales et amener au plus bas les droits et les acquis de certains secteurs et/ou filières. Mais l'acharnement à vouloir en réduire le nombre sur des critères pour le moins subjectifs et sous le sceau de décisions antidémocratiques prises dans les salons de la Direction générale du travail, n'a d'autres fins que celles déjà exposées de ramener la négociation sociale uniquement à l'entreprise.

Le zèle tout particulier du gouvernement Valls et de sa ministre du Travail à accélérer le mouvement est symptomatique d'un exécutif aux ordres du MEDEF et des injonctions bruxelloises d'harmonisation des relations sociales à la sauce Euro Business (patronat européen).

Les annonces, en novembre dernier, de fin des conventions collectives régionales pour le 31 décembre 2016, dont celles concernant les salariés de la presse quotidienne nationale, sont illustratives d'une marche forcée.

Si, pour les conventions collectives de presse parisienne, un report est envisagé, pour d'autres le processus est en marche sans que les premiers concernés, les salariés, n'en soient ni informés ni avertis. Le lissage par le bas des droits et des acquis sera au cœur de la fusion des branches, de la renégociation des conventions en les vidant de contenu et renvoyant tout à l'entreprise, une fois celle-ci entérinée.

Pour nous, ce doit être tout le contraire. Ce doit être l'occasion de renforcer et de faire progresser la protection des salariés, de renforcer et de remettre au cœur des conventions collectives la négociation collective en lieu et place du « dialogue social » stérile mis en place depuis plusieurs années dans les branches comme dans les entreprises, validé de surcroît par certaines organisations syndicales.

C'est d'autant plus vrai et important que l'inversion de la hiérarchie des normes va faire un bond en avant avec la loi Travail, sauf à ce que nos luttes, le rapport de forces imposent son abro-

gation et sa non-application dans les entreprises.

IL Y A NÉCESSITÉ À CE QUE NOUS AYONS UNE DÉMARCHE COMMUNE ET COHÉRENTE

Pour cela, nous devons être force de propositions et de revendications, sur ce qu'est une convention collective et à partir de quoi elle est déterminée.

À partir des métiers ? Cela ne vient-il pas en opposition à la communauté de travail ?

À partir des filières ? Mais c'est quoi une filière de production ? On la détermine à partir d'un produit fini ou de la matière première transformée ?

Comment prend-on en compte l'externalisation et la sous-traitance ?

Comment construire le rapport de forces pour imposer le mieux-disant, l'impossibilité de déroger ? Mais aussi, quid des regroupements de conventions collectives sur plusieurs champs fédéraux ?

Un autre aspect aussi de cette restructuration – s'il ne prédominera pas pour nous sur l'intérêt des salariés ce n'est pas le cas chez les autres et notamment à la CFDT – c'est celui de la représentativité.

La fusion des conventions collectives peut modifier et modifiera certainement la représentativité dans certaines branches.

La CFDT fait des calculs savants et n'hésite pas à faire des propositions de rapprochement lors des réunions à la DGT, même incohérentes, simplement pour gagner du poids en représentativité.

On doit y être attentif, sans pour autant aller dans le même sens. De la représentativité dépend le poids politique et le rapport de forces que nous avons dans chaque branche, celles d'aujourd'hui comme celles de demain.

Dépend aussi de la représentativité ce qui est perçu par les fédérations au titre du paritarisme. Plus que jamais, le travail en commun au sein de la Fédération est indispensable.

À ce titre dans la filière papier-carton comme dans celles de la presse ou encore des industries graphiques, la direction fédérale met en place des groupes de travail sur l'ensemble du dossier.

Chaque réunion du Comité exécutif national met ce point à l'ordre du jour.

La tâche est historique !

Alors soyons à la hauteur, et dès maintenant menons le combat et la campagne avec les salariés de nos branches pour des conventions collectives fortes et aux droits non dérogeables, si ce n'est pour un mieux-disant pour les travailleurs.

La bataille des conventions collectives est engagée. Alors, sans tarder, menons-la ! ●

**60 ans d'expertise
au service de votre
Protection Sociale !**



LA
SANTÉ

LA
PRÉ
VOY
ANCE

LA
RE
TRAI
TE

L'AC
TION
SOC
IALE

Le Groupe de Protection Sociale des Professionnels des Industries Graphiques depuis plus de 60 ans.

Défendre vos intérêts en offrant les meilleures solutions à vos besoins spécifiques en matière de Protection Sociale, notre raison d'être depuis plus de 60 ans ! Découvrez nos offres de protection collective et individuelle adaptées à vos besoins, à ceux de vos salariés et des retraités de la profession.
Parlons-en !

0 809 10 28 08

Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

www.lourmel.com

L'essoreuse et Théo

JACQUES DIMET

Élection présidentielle, qui devrait être le temps pour un grand débat démocratique, se présente bien trop souvent comme une essoreuse des préoccupations populaires. La loi Travail, qui mit des centaines de milliers de personnes dans la rue, qui était rejetée par une très grande majorité des sondés – et plus encore parmi le salariat – et que le gouvernement Valls a imposée à coups de 49-3 parce qu'il n'avait pas la majorité pour faire adopter la loi au Parlement, est quasiment mise aux oubliettes par la plupart des candidats, et surtout par les grands médias qui font un peu beaucoup comme si, finalement, il n'y avait pas de sortant à cette élection et donc pas de compte à rendre.

Le débat médiatique s'est d'abord focalisé sur la « primaire » de la droite, concentration de tout le débat politique. Comme les deux donnés gagnants ont perdu, les sondeurs et autres commentateurs, qui en général se trompent tout le temps depuis une trentaine d'années mais n'en continuent pas moins à pérorer sur les ondes, se sont perdus en conjectures. Un petit éclairage sur la primaire d'EELV, là aussi pour s'entendre dire que l'imbattable Cécile Duflot était battue par Yannick Jadot qui, quelques semaines plus tard d'ailleurs, rendait le tablier en échange de belles circonscriptions (si on osait, on dirait : « *belle victoire posthume de Cécile Duflot* »). Et puis, les médias nous ont assourdi de débats, de commentaires sur la primaire dite de « gauche » mais qui n'était que celle du parti socialiste et des radicaux de gauche. Les deux gagnants que nous promettaient les médias, Valls et Montebourg, ont, eux aussi, mordu la poussière et le Petit Poucet, Benoît Hamon, est sorti du chapeau.

Et avec tout cela, presque personne (à l'exclusion des organisations syndicales) ne combat l'extrême droite de front : sur son programme, sur son idéologie, sur le danger qu'elle fait courir à la France.

Depuis, on ne parle que des casseroles de l'une et de l'autre (Le Pen et Fillon), d'un éventuel rabibochage de la gauche (en oubliant que, précisément, une partie de la gauche gouverne depuis cinq ans) et de la montée en puissance d'Emmanuel Macron, qui fait désormais figure de candidat de substitution pour une partie de la droite qui ne se reconnaît pas dans Fillon. Et avec tout cela presque personne (à l'exclusion des organisations syndicales) ne combat l'extrême-droite de front : sur son programme, sur son idéologie, sur le danger qu'elle fait courir à la France. Personne non plus, côté médias, ne



parle des propositions concrètes pour dépasser la crise, pour ouvrir une perspective de transformation sociale. Bref, les commentateurs et les principaux candidats tournent en rond en se regardant le nombril. Triste époque.

Les médias, sous couvert d'immédiateté de l'info, font le tapage sur un sujet puis passent à autre chose. Alors n'oublions pas Théo, ce jeune d'Aulnay, mis à mal par des policiers. Ce n'est pas rien. Quatre mises en examen de policiers, dont l'un pour viol. Cette affaire, qui n'est pas « l'affaire Théo » mais celle du policier soupçonné de viol, a permis de mettre sur le tapis la réalité des contrôles au faciès, des brutalités policières dans les quartiers populaires (nombre de manifestants les ont connues également pendant la mobilisation contre la loi Travail). Ces jeunes ne sont pas issus des quartiers sensibles, à problèmes, ou tout bêtement des « quartiers » comme le disent souvent les gens de droite (Neuilly c'est aussi la banlieue, et Auteuil et Passy sont des quartiers de Paris) mais bien des quartiers et cités populaires où les conditions de vie se dégradent, d'abord par la paupérisation et ensuite par l'absence de services publics.

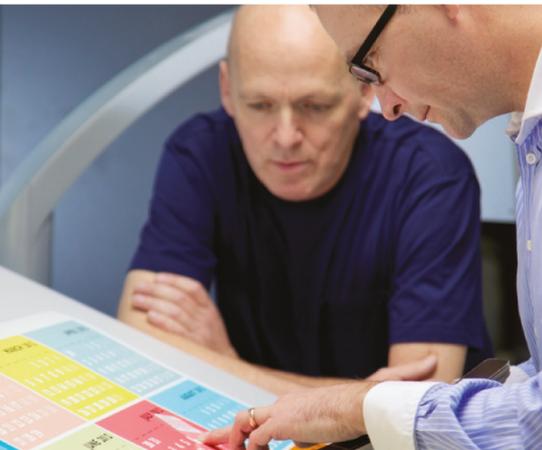
Une grande politique de l'emploi, des services publics dans les quartiers populaires, le retour à une police de proximité sont des éléments qui permettraient de mieux vivre et permettraient aux habitants des quartiers et cités populaires de reprendre leur vie et leur destin en main.

Et cela interpelle naturellement tout le mouvement syndical car la masse des salariés, et la plupart de nos militants, habitent dans ces quartiers populaires, d'où un rôle actif qui pourrait être joué par nos unions locales pour libérer la parole, pour intervenir avec des revendications territoriales et pour améliorer les conditions de vie.

À nous tous d'être la véritable force tranquille des quartiers populaires en décuplant les exigences d'un vivre ensemble possible par le combat commun et par un développement de l'éducation populaire. ●

* Il ne s'agit pas de mettre en cause l'ensemble des forces de police, dont les effectifs et les moyens ont été taillés dans le vif au cours des deux derniers quinquennats. Plutôt que de disserter sur l'armement des polices municipales, il faudrait donner les moyens à la police nationale (en effectifs, en formation et aussi en rénovation des locaux et en dotation de matériel).

PROFESSIONNELS DE LA PRESSE NOUS PROTÉGEONS VOS TALENTS



EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur
www.audiens.org et sur
les réseaux sociaux.



Nos métiers

LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (les cadres) et de l'Arcco (tous les salariés du secteur privé), dans un environnement professionnel où les salariés ont souvent des parcours singuliers.

L'ASSURANCE DE PERSONNES ET DE BIENS

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

L'ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET LA PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunions sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, soutien aux familles, aux aidants familiaux, aux personnes endeuillées...).

LE MÉDICAL ET LA PRÉVENTION SANTÉ

Centre de santé, actions de prévention, bilans de santé professionnels..., Audiens met en œuvre des dispositifs pour les actifs et les seniors, du préventif au curatif, dans une démarche d'approche globale du patient.

LES CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés des artistes et techniciens employés de façon intermittente : Recouvrement des cotisations auprès des employeurs et paiement des indemnités de congés payés aux bénéficiaires.

LES SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissant de prestations, déléguées par les organisations professionnelles ou par l'Etat : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces activités renforce la dimension d'Audiens en tant que groupe de services.

A PROPOS du

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

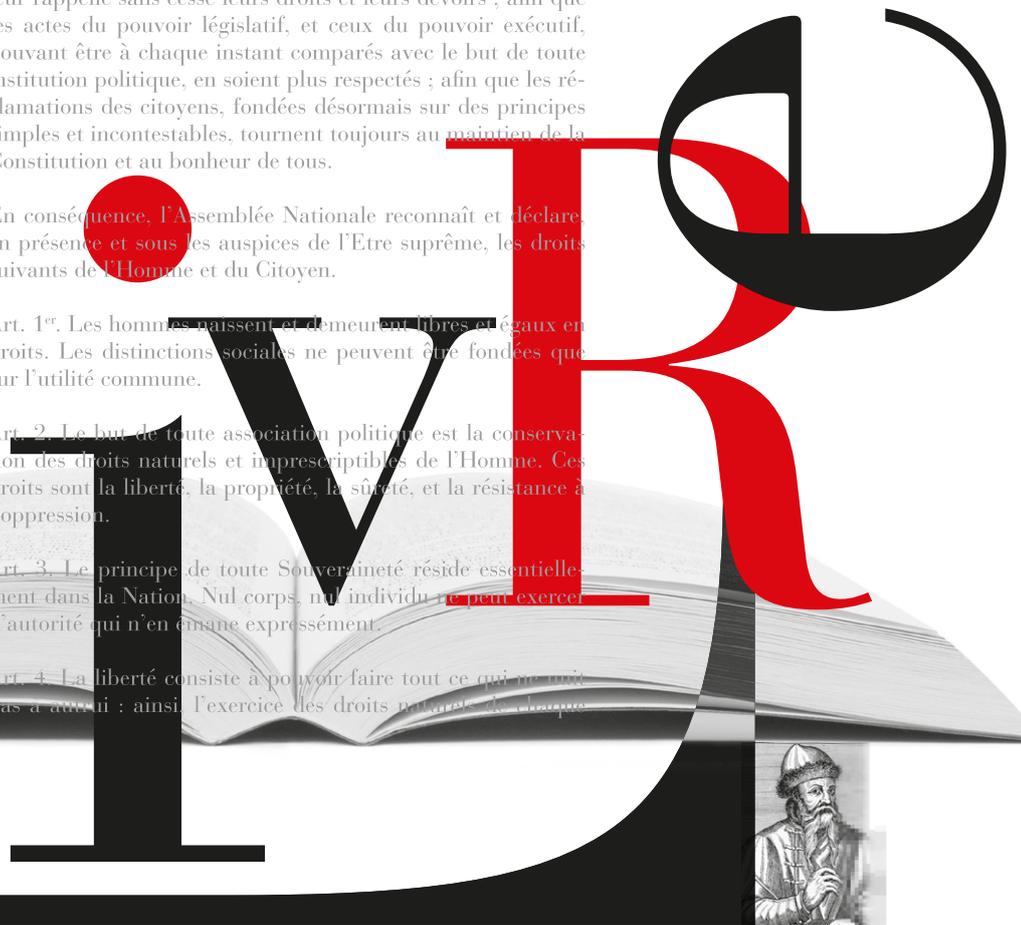
En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1^{er}. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque



**ASSISES
DES MÉTIERS
DU LIVRE**

**MONTREUIL
18 mai 2017
DÉBATS/RENCONTRES
Salle du CCN**

Avec le soutien du **Fonds Social Européen**

Programme disponible sur
www.filpac-cgt.fr



LOI TRAVAIL LE DROIT À LA DÉ-CONNEXION





TRIBUNAL CORRECTIONNEL



JUSTICE?

